

"Au lieu d'être payée par la Russie, il faudra que la France nous paye une somme considérable."

(La Pravda)

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration & Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 8, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTES DE CHEQUES POSTAUX : PARIS S 272-43

Directeur : P.H.-SAINT-POL

JEUDI

2

FÉVRIER 1922

Quatorzième Année. - N° 4.725

ABONNEMENTS :

1 an 6 m. 3 m.
Nievre et limitr. 44. 25. 13.
Autres départ. 52. 28. 15.
Union postale... 62. 34. 18.
TELEPHONE : 2-17 et 2-18

La plainte scie allemande

Pour la centième ou millième fois, — on ne sait plus exactement, — le gouvernement allemand réentonne sa complainte. Quelques variations, certes, dans le texte, un bémol de plus à la clef, pour que le son soit encore plus lugubre : le fond reste toujours le même : « Plus d'argent en caisse, donc impossibilité de verser la moindre indemnité en espèces, en 1922, quant aux réparations en nature, autant qu'on pourra... »

Tel est le thème longuement développé par le chancelier Wirth dans sa note à la commission des Réparations. Rappelons qu'au mois de novembre dernier, cette commission se rendit à Berlin pour étudier, sur place, la situation économique et financière du Reich et sa capacité de paiement, et qu'elle en revint avec la conviction que l'Allemagne était en mesure de faire les paiements prévus par le règlement définitif, arrêté l'an dernier, qu'elle avait du reste accepté. Le 2 décembre, elle mettait en demeure le gouvernement allemand de prendre ses dispositions pour faire face à ses obligations.

Dix jours plus tard, Berlin répondait qu'il ne le pouvait. Aussitôt, MM. Stinnes et Rathenau d'aller fournir des explications à Londres, suivis par MM. Briand et Louchet, désireux de s'entendre avec M. Lloyd George, puis M. Rathenau de venir à Paris : le temps se passait, sans qu'aucune solution fût trouvée. La conférence de Cannes se réunit, elle est immédiatement saisie d'un projet britannique, proposant d'accorder des délais au Reich, envisageant d'autre part, l'organisation d'un certain contrôle. Par suite de la démission de M. Briand, la conférence de Cannes n'a pris aucune décision nouvelle ; la commission des Réparations s'est remise en mouvement, et a sommé le gouvernement du Reich de lui faire parvenir, dans un délai de quinze jours, un plan de réformes financières, ainsi que des propositions précises sur les paiements et livraisons de 1922.

M. Wirth s'est exécuté ; dans un long rapport dont le texte a été publié hier. A l'en croire, le gouvernement allemand, en surmontant les plus graves difficultés, a réussi, avec le concours du Reichstag, à mener à bonne fin, la réforme fondamentale des finances du Reich, œuvre commencée en 1919. Affirmation plus que discutable, puisque les projets tendant à l'accroissement de ces recettes sont encore soumis à l'approbation du Parlement, qui les adoptera ou les rejettera, selon l'inspiration du moment. Pour le chancelier, cependant, tout est réglé ; il n'hésite donc pas à écrire : « L'exécution des lois fiscales est, dorénavant, assurée » ce qui ne l'empêche pas de dire, deux lignes plus loin : « Nous n'oublions pas les obstacles, l'œuvre indispensable de la transformation des administrations fiscales respectives des Etats fédérés dans l'administration fiscale centrale du Reich, est, en substance, chose faite ».

En substance, entendons bien, mais jamais, en substance n'a valu et ne vaudra en réalité ; autrement dit les affirmations du chancelier allemand sur l'accroissement des recettes, doivent nous laisser aussi froids que ses déclarations sur la réduction des dépenses.

Ecoutez-le : « Des dispositions de la loi budgétaire prévoient, d'ici en débutant, des mesures à prendre en vue de réduire le nombre des fonctionnaires. Jusqu'à ce que ces mesures soient votées et appliquées, le nombre des fonctionnaires ne variera pas ; donc point d'économies prochaines de ce chef. Nous pouvons faire la même remarque en ce qui concerne les réductions touchant l'assistance aux chômeurs, la réorganisation des administrations des postes et des chemins de fer. Tout est à l'ordre du jour. Plus sceptique encore, nous laissons l'annonce d'un emprunt qui n'est qu'un prétexte et les autres combinaisons énumérées si complaisamment par le chancelier qui, en somme, se borne à faire miroiter des espérances en se gardant bien de faire la moindre allusion au contrôle que pourraient exercer les alliés, contrôle d'autant plus nécessaire que jamais, après les expériences de ces derniers mois.

En résumé, l'Allemagne s'attache à se soustraire à l'exécution de ses paiements, persuadée qu'elle est, que plus elle gagnera de temps, plus elle augmentera ses chances de diminuer ses charges. En attendant, elle demande que soit réduit, le chiffre de 200 millions de marks-or exigé à Cannes et déjà très inférieur à celui fixé par le règlement, dit définitif, du mai dernier. Elle voudrait, en outre, que les sommes nécessaires pour l'entretien des armées d'occupation fussent comprises dans le total affecté aux réparations. En revanche, elle offre d'augmenter la quantité des prestations en nature, et se déclare disposée à conclure avec d'autres puissances alliées des accords dans le genre de celui de Wiesbaden. Accords auxquels, d'ailleurs, elle compte pouvoir se dérober. Non fait-elle pas observer à ses créanciers : « Il ne faut pas perdre de vue que le recours à des matières premières étrangères pour les prestations en nature, nécessite aussi des versements en or. A ces versements, elle se refuse absolument, donc... »

Telles sont les intentions de l'Allemagne pour 1922. Moins rassurantes sont encore ses dispositions pour les années suivantes. Elle ne tiendra ses engagements que si une coopération internationale est possible l'élision d'un emprunt de grande envergure pour les buts de réparations.

Dont, sans doute, elle se réserve de ne pas payer les arrérages ; l'exemple de ses amis les Russes l'encourage. Elle prendra les capitaux de ses vainqueurs et lui leur rendra rien.

Quand donc viendront les sanctions ? Ce serait pourtant le moment de lui démontrer que les plaintes scies d'elle est coutumière, ne nous suffisent pas.

P. H. SAINT-POL.

DE MIEUX EN MIEUX

Les commissaires du peuple établissent le montant des dommages causés par l'Entente à la Russie

Une information de presse allemande annonce que Léning, bien que ne devant pas quitter la Russie, conservera officiellement de Moscou, la direction de la délégation soviétique pour autant que le permettront les communications télégraphiques et radiotélégraphiques.

Les commissaires du peuple sont actuellement occupés à établir le montant des dommages causés à la Russie par suite de l'aide apportée par l'Entente aux entreprises de Denikine, Koltschak, Youndenitch et Wrangel. Le gouvernement des soviets russes se propose de demander à Gènes le remboursement de ces dommages.

La Pravda et la Gazette rouge affirment que la Russie soviétique ne consentira jamais à profiter de l'article 116 du traité de Versailles, qui lui confère le droit d'exiger une indemnité de l'Allemagne.

La Russie, disent les journaux bolchevistes, se désolidarise aux yeux du prolétariat allemand si elle participait au traité de Versailles.

Nous causerons nous-mêmes avec les allemands sans intermédiaires.

Nous présentons une note qui ne sera pas modeste pour l'indemnité due par la France au raison des agissements des Tcheco-Slovaques, de la Pologne, de Koltschak, de Denikine, de Wrangel, de Youndenitch et de Pelioura. Au lieu d'être payée par la Russie, il faudra donc que la France nous paye une somme considérable.

Une protestation des démocrates russes

MM. Miloukof et Avksentief, en qualité de « représentants des partis démocratiques russes qui se sont coalisés à la Conférence des membres de la Constituante russe à Paris », déclarent que le plan adopté par le Conseil suprême, à Cannes, n'est autre chose qu'une politique de conciliation avec la tyrannie qui domine actuellement en Russie, entreprise dans le but d'exploiter le peuple russe au profit des capitalistes étrangers.

« M. Lloyd George poursuit, dit Trotsky une politique réaliste »

Rome, 1^{er} février. — Le Messagero publie une interview de son correspondant à Moscou, avec Trotsky.

Trotsky déclare qu'il a confiance dans la conférence de Gènes.

Il approuve la décision de ne pas laisser l'initiative de la reprise des rapports avec la Russie à la Ligue des Nations, dans laquelle la Russie n'a pas voté.

La Russie ne participerait pas à une conférence convoquée par la Ligue des Nations.

Trotsky espère que M. Lloyd George, qui



M. LLOYD GEORGE

poursuit une politique réaliste, convoquera la conférence avec ou sans la France. Un inconvénient grave serait de voir l'Amérique ne pas assister à la conférence. Trotsky ajoute que la réunion de Gènes équivaudrait à la révision du traité de Versailles. La Russie et l'Allemagne ont intérêt à l'appuyer.

L'ex-kronprinz se rallierait à la République

Berlin, 1^{er} février. — L'ex-kronprinz vient d'adresser de sa résidence, à Wieringen, en Hollande, au docteur Zorn, une lettre qui sera publiée demain matin dans le Tag de Berlin.

Le kronprinz déclare tout d'abord qu'il serait pué en ce moment de vouloir examiner quelle est, de la monarchie ou de la république, la forme d'Etat la meilleure.

Toutes les forces vives de la nation, écrit-il, doivent être concentrées vers un même but : la reconstruction du pays. Maintenant que la Constitution de Weimar est devenue un fait accompli, il ne reste plus qu'à accepter la république pendant un temps dont il n'est pas possible de fixer la durée.

Il nous faut d'autant plus nous soumettre, affirme l'ancien prince héritier, que seule est possible en Allemagne une forme de gouvernement qui s'appuie sur une grande partie de la population ouvrière.

Le kronprinz se prononce contre toute insurrection dirigée contre l'existence de la République et de la Constitution, et il repousse également comme superflue toute espèce de discussion sur les responsabilités dans la guerre. « Tous les partis, dit-il, ne doivent avoir en vue qu'un seul but : la reconstruction et le relèvement de notre pays ».

Les cardinaux allemands agissent

Rome, 1^{er} février. — On assure que les cardinaux allemands, au cours de réunions tenues à Santa-Maria-dell'Anima, auraient prononcé l'exclusive contre le cardinal Ratz et son successeur en Pologne.

CHARLES LEDOUX & EUGÈNE CRIQUI

les deux champions de boxe se rencontreront samedi soir à Paris



CRICQUI AUX PRISES AVEC UN DE SES ENTRAINEURS.

C'est samedi prochain, au soir, que les boxeurs Charles Ledoux et Eugène Criqui feront le match dont les résultats permettront au vainqueur de prétendre à la suprématie mondiale dans les poids allant de 54 à 56 kilos.

Aussi les deux champions s'entraînent-ils hardiment en ce moment. Charles Ledoux à Manille, en compagnie de Gaillard et de Wilson ; Eugène Criqui à Villermé avec Francis Charles et Vendolache.

L'accord naval

WASHINGTON, 1^{er} février. — Le texte de l'accord naval entre les grandes puissances représentées à Washington, vient d'être publié. Il se divise en trois chapitres et en 25 articles.

L'accord naval, après avoir défini l'échelle exacte du « congrès naval de dix ans », tel qu'il a été adopté et modifié, s'occupe aussi du futur tonnage de l'Amérique, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, ainsi que du Japon.

Il prévoit la suppression dans la marine américaine de trente bateaux, de 24 dans la marine britannique et d'un nombre égal dans la marine japonaise.

Rien n'est stipulé quant aux suppressions d'unités navales, en ce qui concerne la France et l'Italie.

La France pourra donc conserver les bateaux Bretagne, Lorraine, Provence, Paris, France, Jean-Bart, Courbet, Condorcet, Diderot et Voltaire.

La construction de bateaux de guerre dépassant 35.000 tonnes demeure interdite et les canons de capital-ship d'un calibre dépassant 12 pouces sont également interdits.

Pareillement, il est interdit de convertir les navires de guerre en bateaux marchands. Le tonnage de la flotte auxiliaire demeure limité à 10.000 tonnes. Enfin l'accord détermine que les bateaux frappés de suppression devront être désarmés dans les six mois et détruits dans les 18 mois.

LE REGLEMENT DE LA QUESTION DU SHANTUNG

WASHINGTON, 1^{er} février. — La Conférence, réunie ce matin en séance plénière, a adopté à mains levées les résolutions relatives aux bureaux de poste étrangers en Chine, à l'évacuation de la Chine par les troupes étrangères, à la porte ouverte en Chine et à d'autres questions ayant trait à la Chine.

L'adoption des résolutions relatives à la Chine, M. Hughes a annoncé officiellement le règlement de la question du Shantung.

Le parti populiste allemand se retire de la coalition

Berlin, 1^{er} février. — On mande de Berlin que le docteur Rathenau, à qui avait été offert le portefeuille des Affaires étrangères a définitivement accepté ce ministère.

La première conséquence de la nomination du docteur Rathenau au poste de ministre des Affaires étrangères est le retrait du parti populiste allemand de la coalition gouvernementale, ce parti considérant cette nomination comme une offense, et il a protesté parce qu'elle a eu lieu sans son agrément.

Les populistes disent vouloir reprendre leur liberté d'action.

La presse de gauche et du centre saute avec satisfaction la nomination de M. Rathenau comme ministre des Affaires étrangères. Les organes de droite prennent dès maintenant position contre le nouveau ministère.

Les cheminots allemands sont en grève

Berlin, 1^{er} février. — Après une discussion très mouvementée, le syndicat des cheminots allemands a décidé par 20 voix contre 15 et une abstention, la grève à partir du 1^{er} février à minuit, sans consultation préalable des membres.

De son côté, le gouvernement d'Empire a adressé aux cheminots un avertissement les prévenant que le refus de travail était punissable de prison et d'amende jusqu'à 50.000 marks.

A l'occasion du tri-centenaire de Molière

Paris, 1^{er} février. — On sait qu'en présence de la protestation élevée par M. Archimbaud, député de la Drôme, M. Taurin avait retiré hier la proposition de loi qu'il avait déposée et tendant à l'attribution d'un contingent exceptionnel de croix de la Légion d'honneur à l'occasion du tri-centenaire de Molière.

La plupart des co-signataires de cette proposition, notamment MM. Morisson et Pierre Viala, députés murides, ont maintenant épousé le drapeau de la proposition de loi.

UN ATTENTAT A FIUME

FiUME, 1^{er} février. — Une bombe a été lancée contre l'automobile du chef du gouvernement, M. Zanella, au moment où elle sortait de l'Hôtel-de-Ville.

M. Zanella est indemne, mais le secrétaire pour l'intérieur, un député et un officier de police ont été blessés.

L'AGRESSION DE PETERSBORFF

Pour récupérer des armes 100 Allemands attaquèrent à la grenade un poste français

OFFELN, 1^{er} février. — Voici exactement dans quelles circonstances s'est produite l'agression contre des soldats français, à Petersdorff, ainsi que Paris-Centre l'a annoncé hier.

C'est pour se venger de la saisie d'un important matériel de guerre (mitrailleuses, fusils, etc), pratiquée lundi soir, et pour tenter d'en reprendre possession, qu'une bande d'Allemands a entouré et attaqué, dans la nuit suivante, le casernement du 27^e bataillon de chasseurs à pied.

Le poste français a pris aussitôt les armes et a riposté. Un Allemand a été tué et laissé sur le terrain.

Du côté français, on compte deux tués et une vingtaine de blessés dont 2 grièvement et 6 sérieusement.

D'autre part, l'agence Reuter déclare qu'un télégramme d'Oppeln annonce que c'est un groupe de 80 à 100 Allemands, armés de grenades, qui, dans la nuit du 30 au 31 janvier, a attaqué à Gledwitz des troupes françaises qui gardaient des armes à feu confisquées, la veille, dans une maison allemande.

La commission de contrôle est saisie

La commission de contrôle interalliée s'est saisie immédiatement de l'incident. Elle a commencé une enquête et va réclamer des sanctions.

La violence et la méthode qui ont présidé à l'exécution font penser à l'existence persistante en Haute-Silésie d'organisations secrètes bien définies et parfaitement encadrées.

A titre d'exemple, le réseau téléphonique avait été au préalable coupé.

M. Charles Laurent, ambassadeur de France, qui devait se rendre à Paris pour conférer avec le président du Conseil, a été prié par M. Poincaré de rester à son poste pour réclamer au gouvernement allemand les explications et les réparations jugées nécessaires par le gouvernement français à la suite de l'agression dont viennent d'être victimes, à Petersdorff, des soldats français.

LES PROJETS DE LOI MILITAIRE

PARIS, 1^{er} février. — M. le général de Castelnau, président de la commission de l'armée, a eu, cet après-midi, une entrevue avec M. Poincaré.

En réponse à une demande de M. de Castelnau, faite au nom de la commission de l'armée, le président du Conseil a déclaré qu'il n'était pas dans les intentions du gouvernement, ni de retirer de l'ordre du jour les projets de lois militaires, ni même de proposer l'ajournement du débat.

Un tamponnement près de la gare de Dijon

Dijon, 1^{er} février. — A 17 h. 30, au poste 2, à 100 mètres de la gare de Dijon, un machiniste venant du dépôt de Perrigny, a pris en écharpe un train de marchandises allant à cette dernière gare.

Six wagons du train de marchandises ont déraillé et se sont renversés sur les voies. Il n'y a eu aucun accident de personne, mais les dégâts sont importants.

Les trains allant de Paris à Lyon ont subi des retards variant de une heure à une heure et demie.

Une enquête est ouverte sur les causes de l'accident.

Une double exécution

MARSEILLE, 1^{er} février. — La double exécution de Bouy et de Marcheselli, qui le 1^{er} novembre 1920 avaient assassiné pour le voler Mme Barère, propriétaire du Restaurant de la Plage, a eu lieu, ce matin, devant la prison.

Bouy qui avait obtenu la croix de guerre au front, est mort très courageusement.

LE CRIME DE BOURG-S

Bourges, 1^{er} février. — A la suite d'une perquisition la police a saisi au domicile de la massesse Rebecca Mandavy, une hachette et un couteau qui servirent à Raymond Lumeau pour dépecer le cadavre de l'enfant de Nadine Elienne.

Les recherches continuent à l'effet de découvrir la valise dans laquelle le petit cadavre fut transporté de la chambre où l'enfant vint au monde, au lieu où il fut coupé en morceaux.

LA COUPE DEUTSCH AURA LIEU LE 30 SEPTEMBRE

PARIS, 1^{er} février. — Réunie hier sous la présidence de M. Soreau, la commission sportive de l'Aéro-Club de France a décidé que la coupe Deutsch aura lieu le samedi 30 septembre prochain sur 300 kilomètres et sur une piste de 50 kilomètres.

L'ACCORD COMMERCIAL FRANCO-ITALIEN

Be vue de permettre la conclusion du motu vivendi provisoire actuellement en négociation entre la France et l'Italie, les deux gouvernements ont décidé de proroger d'un mois le délai de ratification de l'accord de 1918.

Nos Artistes du Centre

AU 33^e SALON DES INDÉPENDANTS ET AU SALON D'HIVER

De notre rédaction parisienne

Les artistes du Cher

SALLE XXXIII bis. — M. FIAT, de Saint-Amand, n'est pas seulement un délicat et subtil humoriste. C'est aussi un pastelliste de grand talent. Il le prouve dans ses trois adaptations amusantes (N° 2944, 2945 et 2946) des fables de La Fontaine. M. Fiat a fait poser une poupee, la poupee Bécazanne. Il l'a placée sur une table ensoleillée, une cruche sur la tête, et elle est devenue « La fontaine et le pot au lait ». Ailleurs, sur une plage, il a disposé un juge issu de quelque théâtre de marionnettes, un pierrot et un arlequin. Le tout est devenu « L'huile et les plaideurs ». Sans doute, M. Fiat nous avait habitués à des choses plus graves tels les portraits, ou « Le maître sonneur », ou encore « Le veuf », que nous eûmes l'occasion d'admirer précédemment aux Artistes Français. Mais cette fois-ci n'est pas pour nous déplaire, car M. Fiat, répétition, est un artiste de grand talent.

SALLE XXXVI. — De M. Pierre TREBLOU de Villequiers, trois beaux croquis ont le bonheur de souligner la maîtrise : « La luo de Longchamp » (N° 3529) ; « Maître Athouren » (N° 3530) et « Les ruines de Saint-Remy », dans les Vosges, pendant la Grande Guerre (N° 3531).

Les artistes de Saône-et-Loire

SALLE I. — Généreux et bien ordonnés, les envois de M. Paul-Emile BONNOT, de Montpont, charment par leur sérénité, leur calme et leur douceur d'expression. Nous avons fort aimé son « Troupeau de moutons à Port-Sainte-Marie » (Lot-et-Garonne) (N° 394), paysage aux aimables horizons ; « L'Allée sur la falaise » (N° 395) d'un ciel si bleu et si pur, et son « Sous bois » (N° 395), aux caux miroitantes parsemées de roches.

SALLE IV. — Trois aquarelles d'une belle facture par M. Henri BARBIE, de Chalonsur-Saône : « Un coin de Saône » (Dordogne) (N° 152) ; « Solers » (Cantal) (N° 153) ; vieilles demeures aux pierres moussues, aux tourelles en poivrières et la curieuse étude d'une des galeries des tours de « Notre-Dame de Paris » (N° 154), avec ses émaillures et gigantesques cheminées dominant la cité.

SALLE XIII bis. — Trois paysages clairs et bien venus de M. Louis-Joseph-LEPOID BAZIS, de Laizès : « Menclaux », dans la Côte-d'Or (N° 224) ; « Au mont Réa » (N° 225), et « La fontaine Saint-Martin » (N° 226).

SALLE XVI. — Une peinture hiératique et décorative de M. Michel DUBREZ, de Saint-Laurent-les-Macons : « Voies de Bagdad » (N° 114) ; trois femmes du sérail, en robes rouges, bleues, vertes et noires, lamées d'or et d'argent. Puis, d'un impressionnisme riche en clartés, une « Rencontre » (N° 115) bien composée, aux allures de vitrail. Et deux « Gravures sur bois » (N° 116), en noir et blanc.

De Mme Jeanne DELEV, du Creusot, un « Nu » (N° 968) expressif, campé sur des coussins aux étoffes chatoyantes ; une amusante « Poupee » (N° 969) rousse en robe verte, sur un canapé aux tons violets, et un simple chat blanc et noir « La Moune » (N° 970), énigmatique et félin.

SALLE XXVIII. — Trois paysages d'une bonne tonalité, par M. Albert-Marien-LAZARE MONTMOROT, d'Aulun : « Paysage au petit jour de fêle » (N° 2588) ; « Paysage de Briseou », aux environs d'Aulun (N° 2589) et une peinture sur carton : « Neige d'automne » (N° 2590).

SALLE XXX bis. — M. Paul-Louis NIGAUD, de Dijon, soutient sa réputation justifiée avec trois envois de premier ordre. Dans « Elk » (N° 2674), solidement limité en gamme mineure, les nus de deux baigneuses, hardiment brossées, se détachent en vigueur sur la tonalité des verts sombres du paysage. Du même peintre, un paysage aux touches larges (N° 2675) et « Une rue de village » (N° 2676) aux vigoureuses oppositions.

La sensibilité d'Hippolyte PETTIEAN, de Maçon, est exprimée en trois visions de nus, où, dans des décors vibrants de tendres pondérations colorées, les verts, les rouges, les bleus existent et chantent.

SALLE XXXVIII. — Une impression tunisienne, vigoureusement brossée, de M. Antoine VILARD, de Maçon : « Le marabout » (N° 3686) ; sous le ciel vert où s'échiffonnent de longues traînées dorées, le marabout jeune et orange, la mosquée blanche et son minaret, fixent leur architecture élégante. Puis « La salle d'ombrage » (N° 3685), aimable paysage aux verdure profondes, aux jardins clairs, aux lointains coteaux bleutés.

Les artistes du Loiret

SALLE IV. — Deux paysages (N° 629 et 631) très remarquables de M. Maurice CATRAT, de Quers. Le premier « Alloume », est une pittoresque vision de forêt dont les premières feuilles mortes commencent à tinter de rouille les sentes et les clairières. Tandis que la palette des ors et des ocres épand ses tons chauds et lumineux sur les hautes futaies. D'un heureux contraste est le deuxième, « Jardin », avec ses larges parterres où, sous un ciel d'une douceur infinie, les fleurs étalent leurs rutilances devant les murs roses d'un chalet paisible et endormi. Le troisième envoi de M. Maurice Catrat, à ce même salon, « Chrysanthèmes » (N° 630), est d'un art subtil : les fleurs et le vase qui les contient, la table et les boîtes du salon qui encadrent cette délicate nature morte, sont d'une matière précieuse et choisie.

Mme Eugénie-Sophie BONNEFOY, de Pully, a su échapper à la banalité des « Marines » chères à tant de peintres. Sa « Nacelle de Vimeux » (N° 397) est d'une exquise fraîcheur et, en même temps, d'une plai-

sante expression. Un ciel pâle se reflète dans la mer aux tons atténués. Encaissée dans sa falaise que surplombent les verts sombres des pâturages, la plage se développe, frangée d'une dentelle de légère écume. Bien amusante aussi cette fantaisiste scène de genre de la même artiste... Kiki (N° 398). Kiki est un familier chat noir qui, dans les beaux jours, se couche autour du feu, au puits où s'étalent deux jeunes paysannes. Le sous-bois est lumineux et clair; les deux paysannes, bien campées, sont vivantes et pittoresques. De Mme Bonnefoy encore, les « Fruits décoratifs » (N° 398), d'un harmonieux coloris.

De M. Etienne Benaudart, d'Orléans, deux « Nature morte » (N° 256 et 257), et un « Paysage » (N° 258). SALLE XV. — Trois toiles intéressantes de M. Gabriel-Henri de Meas, de Meas : « Les Moulins » (N° 950), au bord de la route baignée de lumière rose; « un Ruissseau » (N° 951), qui, dans une atmosphère transparente déroule son cours à travers le sous-bois, et une nature morte, « Pommes et Gâteaux » (N° 952), se détachant sur un fond vert d'une pâte admirablement broyée.

SALLE XVI. — D'un métré très solide, le « Parc Parisien » (N° 991) de M. Georges Deon, de Montargis. Les ombres profondes des verts s'y opposent avec science aux taches vives de soleil, épanouies sur les pelouses, aux claires toilettes des promeneuses, dans les allées et des enfants qui y prennent leurs ébats. Non moins intéressants sont les deux autres paysages exposés par M. Deon : « Bréiligny en Côte-d'Or » (N° 990), et « Origny dans l'Ile de France » (N° 992).

SALLE XVII. — Trois marines transparentes et frémissantes de vie, par Mlle Marie-Joséphine Gosselin, de Châtillon-Coligny : « Le Bassin du Commerce au Havre » (N° 1543), « Les Transatlantiques au Havre » (N° 1544), et « Le Bassin Belleau » (N° 1545), dans le même port.

SALLE XVIII. — Deux très supérieures études de fleurs (N° 2154 et N° 2155) traitées en pleine pâte par M. Hervé Le Loup, toile de genre (N° 2156). « Lecture », nudité, d'une grande distinction de facture, peinte dans un chaud décor d'intérieur.

Dans cette même salle XXVI, le talent de M. Louis-Horace-Raymond MAILLARD, de Boynes, s'épanouit. Voici « Regrets » (N° 2344), d'un art presque traditionnel, avec ce grand air encaissé entre des coteaux sombres et escarpés, à l'entrée de la forêt magnétique, et ce ciel qui va au se désolant, dans des orbes de l'horizon, aux bleus tendres du zénith. Puis les « Papillons » (N° 2345), dont le vol palpitant, distrait de leurs ébats ces trois baigneuses soûlement dessinées; et « Automne » (N° 2346), souple étude de nu dans un décor à la Vinci.

SALLE XXVII (bis). — Réjouissantes vibrations de coloris multiples et chatoyantes, les deux « Nature morte » (N° 1773 et N° 1775) de Mme Yvonne Besson-Alterre, de Saint-Jean-de-Braye, s'adornent de fruits savoureux, de fleurs, de livres aux reliures précieuses, de bibelots exquis. Dans le « portrait du peintre L. A. », Mme Honnore-Alterre se montre au surplus une talentueuse portraitiste.

De M. Alexandre MEINSEL, de Tigy, un amusant croquis montmartrois du « Lapin Agile », bien peint et bien composé (N° 2400); « Le Seine au Pont de Saint-Ouen » (N° 2401), et un buste en plâtre peinté « Retour des Cerises » (N° 2402).

SALLE XXVIII (bis). — Sonnetes et lyrics sont les trois paysages de M. Eugène-Edouard PENOT, de Pithiviers : « Meules sous la neige » (N° 2820), « La maison du Passer » (N° 2821), et « Paysage à Précy » admirable vision champêtre sous le splendeur de l'été.

SALLE VI. — Sur un fond éclatant, des branches d'eucalyptus et des oranges s'éparpillent, hautes en couleurs. C'est une « nature morte » (N° 686), de M. Charles-Henri CHARLIER qui, quoique parisien, a établi ses pénates dans l'Yonne, à Cheny. Puis, du même artiste, le « Portrait de Berthe de Penno » (N° 688), sobre et énergique, dans le goût des anciens maîtres italiens, et un dessin exécuté d'un crayon adroit : « Etude de paysan » (N° 687).

SALLE VII. — Avec une science profonde de l'harmonie des couleurs, des volumes et des plans, M. Jean BURKHALTEV, d'Auxerre, a tracé d'un pinceau sobre, une « Après silhouette de « Paysan Vendéen » (N° 544). Il est en ces deux paysages de « Moulins à Saint-Jean-de-Monts » (N° 545), et une vue de « Village vendéen », avec ses maisons basses aux murs blancs et ses toits de chaume. C'est « Saint-Jean-de-Mont, en Vendée » (N° 546).

SALLE VIII (bis). — Trois « Marines » (N° 836, 835 b, 835 c), que nous avons admises sans réserve, par M. Marcel CORNET, de Saint-Fargeau. Ici, une nostalgique lande bretonne, vrai désert où jouent des rouges et des jaunes; là, sous des cieux marqués de deux belles études de mer agitée, à l'assaut des rochers à la pointe de Ledé (Finistère), et dans la baie de Douarnenez; visions rudes et sauvages de la côte armoricaine.

SALLE XIV. — Avec M. Arthur DUSSAULT, de Villeneuve-sur-Yonne, nous voici transportés au pied des Alpes, dans la vallée de Chamouni. Le « Vieux chemin de Servoz, au Monteban » (N° 1185), qui évoque un pittoresque chalet montagnard, « Chemin de la Mine aux Houches » (N° 1188), où le faite neigeux d'un pic oppose sa blancheur à l'azur impeccable du ciel, sont deux paysages bien développés. L'air y circule librement. Un autre paysage (N° 1186) de M. Dussault, nous reconduit dans l'Yonne, près de Cravant. Dans la prairie qu'encadrent les hautes frondaisons, une paysanne, assise au pied d'un arbre, surveille ses deux pâturages. On y respire largement le calme bucolique de notre vieille Bourgogne.

SALLE XVI. — Trois très belles gravures sur bois (N° 1063, 1064 et 1065) de M. Jacques Drouot, au style, sans oppositions brutales de blanc et de noir, sans demi-teintes. C'est là un procédé d'illustration d'un grand effet.

SALLE XIX. — Un portrait impressionnant de femme au « Bain japonais » (N° 1630), par l'excellent artiste Charles GUÉNIN, de Sens, et deux fantaisies à la Watteau, transparentes dans notre modernisme : « Dames au chien blanc » (N° 1631) et « L'Amour par terre » (N° 1632).

les-Henri DIDIER, de Souvigny. Et deux autres aquarelles de même qualité : « Soir de Février » (N° 1050) : un cours d'eau brodé de peupliers dénudés et couverts de givre, puis « Novembre » au bord de l'Allier » (N° 1051).

SALLE XVIII. — Avec M. Georges FIALIN, de Melun-sur-Ailier, voici un débordement de coloris et de lumières, de « Luminosités ». Ici, c'est un « Ancien couvent au pays basque » (N° 1267) qui, sous la lumière rose du ciel pyréen, étend les murs de son cloître où des pampres s'enchevêtrent; là, c'est un « Coin de forêt à Saint-Leu » (N° 1268), puis de frissonnants « Bords de rivière » (N° 1269), encadrés de grands arbres où s'avèrent déjà les ors de l'automne.

Par le prestigieux talent de Gabrielle FATH, de Melun, nous nous retrouvons sous son ciel éclatant de paysages ensoleillés (N° 1219, 1220 et 1221). Les roses, les rouges, les verts, les bleus y éclatent et y claironnent, lumineux et sonores : grands ifs sombres, procession de pénitents blancs dans la rue aux maisons rouges; fontaine sur la place noyée de clartés, ânes carapendants de pourpre...

Aquarelliste distinguée, Mme Alphonsine NEILLON, de Buxières, excelle à traduire le charme tendre des fleurs. Parmi elles, les « Roses » (N° 1225), les « Iris et les roses » (N° 1226) et un appétissant « Panier de cerises » (N° 1227).

SALLE XXII. — Dans les peintures (N° 1325, 1326 et 1327), de M. Louis FOULIER, de Montluçon, le soleil chanle en gammes éclatantes, fait resplendir de toute la magie de ses couleurs les voiles des barques, les murs des maisons grimpaient en escalades sur les versants de collines, les fruits jaunes de la plus vivante des « Natures mortes ».

SALLE XXIII. — Deux aquarelles d'un bon style « Martins-Pêcheurs » (N° 1993), et « Bûcheron » (N° 1994), puis une série de « Croquis de forêt » dans les monts du Forez (N° 1992), par M. Pierre-Gabriel-Bravard LACROIX, de Doyet.

SALLE XXXII. — Deux paysages bourbons (N° 2655 et 2657), par M. Louis d'Yvry, l'un, sous le pâle ciel d'hiver dans la campagne, semée d'ombres violettes; l'autre, où le soleil prodigue ses rayons dans une pittoresque et rustique cour de ferme. Puis une « Nature morte » (N° 2656), « Formes », d'une vibrante sincérité.

SALLE XXXV. — Un « Nu » (N° 2776) brillant et d'un dessin soigné : une vue de la « Place Saint-Pierre » à Montmartre (N° 2775), avec ses vieilles maisons aux pignons archaïques, et une nature morte « Le panier de cerises » (N° 2777), par M. Eugène-Léon PAUL, de Bransat.

SALLE XXXVI. — Trois toiles de M. René PICARD du CHAMON, de Pierrefite-sur-Loire « Le Miroir » (N° 2898), « L'Esquisse » (N° 2899) et « La Belgique » (N° 1915 (N° 2900)).

SALLE XXXVIII. — Deux visions curieuses et pleines de poésie, par M. Jean-Georges ROLLIN, de Moulins : « Le miroir des arbres » (N° 3151 a) et « Soir triste » (N° 3151 b).

SALLE II. — Une brutale impression de guerre, « Exode » (N° 101), par M. Lucien-Jean-Baptiste AUPART, de Saint-Plantaire. C'est le départ des habitants sous l'incendie du bombardement, dans la nuit qui tombe. Et c'est une œuvre d'une violence tragique. Deux autres peintures encore du même peintre : « Pardon » (N° 102) et un « Sous bois » (N° 103).

SALLE V. — Traitées par larges masses, les peintures de M. Louis COGARD, d'Arbraut, évoquant la manière des meilleurs peintres de fresques. Au demeurant, ce sont bien de véritables fresques que cet « Automne » (N° 830), cette « Vallée de la Cure » (N° 831) et ce « Soir en Morvan » (N° 832) dont les ombres s'appesantissent sur ce paysage, sa faulx sur les pampres, le regagne le logis familial, sur les maisons du vieux hameau, et sur les collines lointaines déjà noyées d'obscurité bleue.

SALLE XII bis. — Paysagiste de grand style, M. Eugène CHARASSON, d'Aigurande, nous montre sous deux aspects différents l'admirable « Vallée de la Creuse à Glémé » (N° 475), et « à Chéniers » (N° 476), dans les richesses de l'été puis dans les somptuosités pourpre et or de l'automne. Un lumineux coloris circule dans ces paysages, avec une harmonie et une unité de ton. M. Charasson est un des artistes de la Creuse à l'« Eglise de Chambron » (N° 677) se classent parmi les très bons envois de ce Salon.

SALLE XXVI bis. — Admirez sans réserve les trois très bons envois de M. Fernand MAILLARD, de Moulins, sur « Labour » (N° 2347) est l'œuvre émuante d'un artiste qui a saisi toute l'intense poésie de son temps. Sous le ciel où roulent de lourds nuages, deux paires de bœufs, dont la puissante musculature empile le paysage, traitent la charrue qui retourne la glèbe, précédés du paysan qui les mène, l'aiguillon sur l'épaule. Du même peintre, deux œuvres non moins intéressantes et comportant les mêmes qualités : « La foire en Berry » (N° 2348) et un « Paysage » de grande maîtrise (N° 2349).

SALLE XXX bis. — Trois bons portraits (N° 2622, 2623 et 2624) par M. Pierre MOLLER, de Châteauneuf. Terminés cette énumération en citant les très remarquables envois de deux artistes de la Creuse, M. Félix CLAIRET, de Ménéchal, qui expose, entre autres, dans la salle XII une curieuse « maquette de frise pour chambre d'enfants » (N° 757).

En même temps que s'ouvriraient les portes du 33^e Salon des Indépendants, un autre Salon, « au Hiver », installé dans ce même Grand Palais de Champs-Élysées, procédait à son vernissage officiel. Sans doute, on ne trouve point, dans les nombreuses toiles accrochées à ses cimaises, les audaces chères à son grand voisin. Et cependant il n'est pas sans intérêt, et nous y avons admiré, notamment parmi les œuvres de nos artistes du Centre, des envois de grand talent. Nommons ces exposants : Deux très belles sculptures, un « Buste de faune », en marbre, et un « Buste de femme », en bronze à être perdus, par M. CHAMPY-CLOARE, de Vazzy (Nièvre); sept aquarelles de M. Henri JAMET, de Gien : « Masure en ruines », « Moulins de Gargelin », « Lever de lune », « Arbres en fleurs à Chateaufort », « La Gargelisse », « Village de Gargelon » et « Saint-Benoit-du-Sault ». Du même artiste encore six toiles d'un beau travail : « Intérieur de campagne », « Le berceau », « Portrait de Mme Caro Cambell », « Tête d'étude », un autre « Intérieur de campagne » et un « Intérieur d'atelier ».

DERNIERE HEURE

DEUXIEME EDITION - 3 HEURES MATIN

CHAMPIONNAT DE FRANCE, LA GREVE DES CHEMINOTS POIDS LOURDS EN ALLEMAGNE

Pour le titre Nilles a battu Journée à la sixième reprise

PARIS, 1^{er} février. — A la suite d'un match de boxe qui s'est disputé ce soir à la Salle Wagram et qui mettait aux prises Journée, champion de France des poids lourds et Marcel Nilles, ce dernier a forcé son adversaire à abandonner au moment où celui-ci tentait le gong annonçant sa sixième reprise.

Journée a du faire un début de combat rapide, parvenant à placer de nombreux coups à gauche, Malheureusement, il n'a pu soutenir cette allure et à partir du quatrième round, Nilles a imposé complètement son jeu, secouant durement son adversaire par de petits uppercuts du droit au menton. A la cinquième reprise, Nilles a placé une superbe crochete du droit à l'estomac de Journée qui était immédiatement « sonné ». La fin de cette reprise l'a trouvé à terre sur un nouveau coup à l'estomac et Journée a décidé d'abandonner au moment de reprendre la sixième reprise, Nilles rendait 6 kilos à son adversaire.

Pour sauver les intérêts de la France en Chine

PARIS, 1^{er} février. — La commission sénatoriale des finances, réunie sous la présidence de M. Millès-Lacroix, a nommé à titre définitif, M. Jeanneney, comme rapporteur spécial du projet de loi autorisant le gouvernement français à négocier avec le gouvernement chinois l'affectation de l'Inde-Inde des Boxyers, pour la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

A la Commission sénatoriale de l'armée

PARIS, 1^{er} février. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Boudenot, a entendu M. Maginot, ministre de la guerre.

Les détournements des Aubrais

ORLÉANS, 1^{er} février. — L'instruction de l'affaire de détournements commis à l'entrepreneur d'essais d'habillement du Port-Sec aux Aubrais, qui était ouverte depuis plus d'un an, vient de prendre fin. L'officier d'administration Mabilat, ex-gestionnaire du magasin du Port-Sec est renvoyé devant le tribunal correctionnel d'Orléans, ainsi que trois négociants d'Orléans et deux négociants de Tours. L'affaire sera jugée dans la deuxième quinzaine de février.

Des révélations sur la fin tragique de la famille du tsar

PARIS, 1^{er} février. — Le « Travail Communiste » de Moscou publie un récit de la fin tragique de la famille du tsar et dit que le frère du tsar, le grand-duc Michel Alexandrovitch, a été exécuté à Perm, dans l'Oural, environ un mois après la mort de son frère.

TIRAGES FINANCIERS

PARIS, 1^{er} février. — Crédit National 1920. — Le numéro 1.804.615 gagne 1.000.000. — Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Le numéro 2.284.650 gagne 500.000 fr. — Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 200.000 francs : 2.773.309, 7.796.771. — Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 100.000 francs : 5.924.721, 2.900.828, 7.885.708. — Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 3.479.037, 3.017.626, 3.134.381, 7.119.189, 3.105.775, 3.443.947. — Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs, ainsi que les numéros 4.044.101 à 4.044.200.

Ville de Paris 1905. — Le numéro 248 371 gagne 100.000 francs. Les deux numéros suivants gagnent chacun 25.000 francs : 215.075, 222.084.

A LA CHAPELLE SIXTINE

ROME, 1^{er} février. — Ce matin, à la chapelle Sixtine, ont eu lieu les dernières cérémonies funèbres pour le repos de l'âme de Benoît XV.

Quarante-huit cardinaux, le corps diplomatique et noblesse romaine y assistèrent. Mgr Masella a prononcé une allocution funèbre, faisant l'éloge du pontificat de Benoît XV.

A 12 heures 45, les cardinaux se sont réunis dans la salle du Consistoire pour les congrégations habituelles.

A L'ACADEMIE D'AGRICULTURE

PARIS, 1^{er} février. — L'Académie d'Agriculture a tenu, aujourd'hui, sa séance hebdomadaire.

Au cours de cette séance, M. Prosper Gervais, président de l'Académie, a rendu compte à l'Académie de la visite faite par le Bureau de la Compagnie, à M. Chéron, ministre de l'Agriculture.

Celui-ci a accepté de présider la séance annuelle de l'Académie qui aura lieu le 22 février.

M. Henri Girard, agriculteur à Bertrand-Fosse, dans l'Oise, a en outre été élu membre titulaire dans la section de grande culture.

LES BÉNÉFICES AGRICOLES

PARIS, 1^{er} février. — Au cours de sa réunion de ce soir, la commission de l'agriculture de la Chambre a adopté la motion suivante :

La commission de l'agriculture ayant examiné le projet de loi qui a pour objet la fixation des coefficients maxima et minima devant servir à la détermination des bénéfices agricoles pour l'année 1931, considérant qu'au cours de l'année 1931 les produits agricoles se sont vendus à des prix fortement en baisse sur l'année 1929, à savoir que les chiffres proposés aboutissent à évaluer les bénéfices agricoles de 1931 à un taux considérablement supérieur, s'associe à l'émission solennelle par le projet dans les milieux agricoles et à la protestation élevée à ce sujet par le groupe parlementaire de la défense paysanne.

LE CABINET PORTUGAIS EST DEMISSIONNAIRE

VIGO, 1^{er} février. — Un télégramme reçu de Lisbonne et qui a réussi à échapper à la censure, annonce que le cabinet a été obligé de donner sa démission.

Le Reich prend des dispositions pour briser le mouvement

BERLIN, 1^{er} février. — Aussitôt connue, la décision de grève du syndicat des cheminots, le gouvernement a envoyé partout des instructions comportant l'entrée en vigueur de mesures préparées depuis deux jours. La police sera chargée de protéger les voies ferrées. Les mécaniciens seront remplacés par des ingénieurs des chemins de fer.

L'impossible sera fait pour transporter le charbon de la Ruhr et de la Haute-Silésie afin d'éviter le chômage dans les grandes villes. Le gouvernement croit que beaucoup de cheminots n'obéiront pas à l'ordre de grève.

La situation est jugée comme critique. Le Wurttemberg et la Bavière manifestent au contraire une très grande résistance à la grève. L'ordonnance du préfet de Berlin, complète les dispositions générales de l'ordonnance du président d'Empire.

Les sommes destinées à soutenir la grève seront confisquées ainsi que les placards invitant à la grève.

Les voyageurs et les étrangers se sont précipités dans l'après-midi aux gûichets des gares. On a fait l'impossible pour le ramener à l'ordre.

Les perspectives d'arrangement immédiat du conflit sont considérées comme très faibles.

Des révélations sur la fin tragique de la famille du tsar

PARIS, 1^{er} février. — Le « Travail Communiste » de Moscou publie un récit de la fin tragique de la famille du tsar et dit que le frère du tsar, le grand-duc Michel Alexandrovitch, a été exécuté à Perm, dans l'Oural, environ un mois après la mort de son frère.

TIRAGES FINANCIERS

PARIS, 1^{er} février. — Crédit National 1920. — Le numéro 1.804.615 gagne 1.000.000. — Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Le numéro 2.284.650 gagne 500.000 fr. — Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 200.000 francs : 2.773.309, 7.796.771. — Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 100.000 francs : 5.924.721, 2.900.828, 7.885.708. — Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 3.479.037, 3.017.626, 3.134.381, 7.119.189, 3.105.775, 3.443.947. — Les autres numéros des centaines sont remboursés à 500 francs, ainsi que les numéros 4.044.101 à 4.044.200.

Ville de Paris 1905. — Le numéro 248 371 gagne 100.000 francs. Les deux numéros suivants gagnent chacun 25.000 francs : 215.075, 222.084.

YONNE

Trompé par l'obscurité un mutilé de guerre tombe dans l'Yonne à Auxerre

Lundi soir, à 18 h. 30, des appels désespérés provenant de la rivière mettaient le quartier de la Marine en émoi. Un homme se débattait au milieu de l'onde, à peu près à égale distance des deux rives.

M. Gervais, propriétaire, qui de la Marine, accourut à des premiers, décrocha une barque et arriva à temps pour que le malheureux, infatigablement couronné à fond, réussisse à saisir la perche qui lui était tendue et à se cramponner après.

M. Gervais ramena ainsi l'inconnu jusqu'à la berge, où MM. Paulin Caffin, débardeur, rue Saint-Pierre, et Galand, marinier, le sortirent de l'eau pour le transporter, aidés d'autres personnes, au café Goutillaud. Là, des soins énergiques lui furent prodigués. L'infortuné avait perdu connaissance. L'intervention de M. le docteur Cheverev fut nécessaire.

Le pauvre homme ne revint à lui qu'une demi-heure plus tard et on dut le transporter à l'hôpital.

Il s'agit de M. Augustin Tissier, âgé de 39 ans, demeurant à Saint-Nicolas-Thizouilles, veuf, ayant une fille, et transporté par son beau-frère, M. Morisat, rue des Puits-les-Dames, 28.

M. Tissier est un mutilé de guerre. Par suite d'une blessure à la tête, il parle difficilement et il est sourd.

Ayant eu à se rendre chez M. Guinand, marchand de chevaux, rue Elieue-Delot, il regagna la ville par la passerelle. En arrivant sur le quai de la Marine, il se rendit à l'urne située en face de la place Saint-Nicolas. Là, trompé par l'obscurité et par le brouillard du pont de la Tourneille, qui produit un reflet, il se supposa à ceux qui connaissent mal les lieux que la chaussée se poursuivait jusqu'au pont.

M. Tissier marcha droit devant lui, pour tomber à l'eau. Voilà, d'ailleurs, plusieurs accidents identiques qui se produisent à cet endroit.

QUEL EST CE NOYÉ ?

Samedi, vers 4 heures, au gué des Capucins, en face des bords Bruid, des appels désespérés attirèrent l'attention de plusieurs personnes qui ont aperçu dans la rivière une forme humaine qui coulait. La police a été immédiatement avertie par un coup de téléphone de la maison Barbier et des recherches ont été entreprises dans la rivière. Elles se sont continuées d'un moment et l'individu sans abri a été découvert autre chose qu'une casquette.

Voire franche. — Une foire franche pour chevaux et bestiaux se tiendra, le lundi 16 février, sous l'usage, sur le Clos-le-Roi, les places des proménades et le rond-point de l'Esplanade.

NIÈVRE

Six corps de poilus niervais Où la municipalité placera-t-elle les douze lampes ramené du front arriveront samedi à Nevers qui doivent être installées

Morte glorieuse retour du front. — Le 4 février à 9 heures, il sera procédé, à la Gare, à la levée des corps ramenus au front, des militaires dont les noms suivent : Bigard Auguste, soldat au 134^e d'infanterie ; Colin Jean-Gaspard, soldat au 3^e bataillon d'infanterie légère ; Garré Jean, soldat au 168^e d'infanterie ; Godignon André, sergent au 13^e régiment d'infanterie ; Poux Pierre, sergent au 10^e régiment d'infanterie ; Valette Georges, sous-lieutenant au 148^e régiment d'infanterie. Après cette cérémonie, les glorieux dévoués de ces vaillants seront conduits au dépôt mortuaire de la rue de Vertpré.

NEVERS

CLASSE 1932

Il est rappelé aux jeunes gens de la classe 32, qu'ils doivent faire connaître avant le 1^{er} février, dernier délai, au bureau militaire de leur commune, les renseignements suivants : 1^o Le nombre de frères et sœurs vivants ; 2^o Le nombre de frères « Mort pour la France ».

LA SOCIÉTÉ HIPPIQUE

L'Assemblée générale de la Société hippique niervaise et des courses de Nevers, aura lieu le 4 février, à 14 heures, salle de la Société d'Agriculture, rue Saint-Antoine.

DECLARATIONS OBLIGATOIRES DES VOITURES

Le maire de la ville de Nevers rappelle à tous les propriétaires, qu'ils doivent se présenter immédiatement et sans délai, à la mairie, bureau militaire pour y faire leurs déclarations.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIÉTÉ L'AVENIR

La Société de gymnastique l'Avenir a tenu son assemblée générale, le 29 janvier, sous la présidence de M. G. Goussier.

Sont présents : M. Ravier, président de l'Association de gymnastique de la Nièvre ; M. le docteur Lehmann, vice-président ; Mme Argot, vice-présidente de la Nièvre ; M. Goussier, directeur honoraire ; M. Dant, professeur de gymnastique au Lycée de Nevers ; M. Goussier, directeur de la Société ; M. le capitaine Mesnier ; MM. Champenois, Léonard, Saint-Eloi, Otto, Bourquin, Bourdier, Durand, Auvray, Rousselle, Boizot, trésorier ; Claudon, secrétaire ; J.-B. Darton, entrepreneur, et de tous les gymnastes.

Sont excusés : M. Bourcier, député ; M. Hugon, maire de Nevers ; M. Moine, conseiller général ; M. Charrier, docteur ; M. Hugon père ; M. Bonnet ; Mme Hugon ; Mme Goussier ; M. Tissier ; M. Goussier, négociant.

La séance est ouverte à 19 heures 30 du matin.

Le Président donne la parole au trésorier pour l'ordre du jour, la reconstitution du Comité et du Bureau est ainsi constituée : Président honoraire : M. Hugon père ; Président : M. Goussier ; Vice-président : M. Goussier ; Secrétaire : M. Goussier ; Directeur : M. Goussier ; Secrétaire : M. Goussier ; Trésorier : M. Boizot ; adjoint au trésorier : M. Marion.

Comité : MM. Goussier, député ; Moine, conseiller général ; Hugon fils, maire de Nevers ; Champenois ; Ancelin, Commandant Santencq ; Capitaine Mesnier ; Ravier, Léonard, Bourquin, Bourdier, Ducloux, Dant, Darton, Godignon, Claudon, Boizot, Docteur Lehmann, Mme Goussier ; Mme Argot, Raquin, Marion.

La séance est levée à 11 heures 40.

Le Comité des fêtes se compose pour l'année 1932 de MM. Godignon, président, ancien professeur au Lycée, Membres : MM. Dant, professeur au Lycée ; Saint-Eloi ; Commandant Santencq ; Capitaine Mesnier ; Depierreux. Ont été élus pour la section fédérale : MM. Dant et Rivallon, moniteurs.

La Société décide d'envoyer cette année une section de fillettes aux fêtes fédérales de Vichy, le 9, 10, et 11 septembre 1932.

LA JEUNESSE NIVERNAISE

Nous rappelons que la Jeunesse Niervaise offre à ses membres bénéficiaires et honoraires un concert qui sera donné aux Salons Vauhauss le dimanche 5 février, à 21 heures très précises. Les membres honoraires qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu d'invitation, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La Jeunesse Niervaise a remercié sincèrement le généreux donateur anonyme qui a bien voulu lui faire parvenir la somme de cinq cents francs pour l'encourager et l'aider dans son œuvre d'éducation sociale et de préservation de la jeunesse et elle l'assure que son geste si délicat et très apprécié est pour elle un auxiliaire précieux qui l'aidera puissamment à persévérer dans la voie qu'elle s'est tracée.

Le temps. — Température : minima + 5° ; maxima + 9°.

Pression barométrique : 6 heures, 744 mm/m ; midi, 748 ; 17 heures, 750.

Température probable : vers le beau. Nuageux encore. Belles éclaircies, rares averses.

(Communiqué par M. Perrot, opticien, Place Président-Wilson, Nevers).

L.A.C.M.G.

Les membres de l'Association générale des mutilés de la guerre, et de l'Union nationale des combattants, sont priés d'assister le samedi quatre février, neuf heures à la levée des corps à la gare de Nevers, et à leur transfert au hall de Vertpré, de six de nos malheureux compatriotes ramenus du front.

Listes électorales. — Electeurs, assurez-vous avant le 4 février, de votre inscription sur la liste électorale.

Procès-verbal de convention a été dressé contre Raymond Garé, 24 ans, pour ivresse publique.

Etat civil : — Naissances, 11 Place Bevet ; — Mariages, 11 Place Champenois. — Publications de mariage. — Pierre Champenois, 26 rue des Récollets et Georgette Létend, 21 rue Gressat ; — Roger Boucaut, tourneur à Paris et Augustine Saquet, 6 Boulevard Victor-Hugo.

UNE CONFÉRENCE A CHAROLLES

Comment lutter contre l'avortement épizootique

Aucun remède efficace n'a encore été découvert. Le vaccin même a fait faillite.

Liquidier au plus tôt à la boucherie les bêtes malades, tel est le conseil que donne M. Moussu.

Nous avons publié dernièrement la première partie de la conférence faite par M. Moussu, professeur à l'école d'Alfort, au congrès agricole de Charolles.

Qu'est-ce que l'avortement

L'avortement épizootique est une infection, répandue de longue date, dans le Centre du Nivernais.

Chez les animaux, le microbe que l'on appelle « bacille abortif », l'agent microbien qui provoque la maladie, pénètre par la bouche ou les organes génitaux et se développe dans les enveloppes fœtales et dans l'organe du jeune.

Il prend possession des différents points où le petit est enraciné et commence alors son œuvre de destruction.

Depuis 25 ans environ, on connaît les causes de cette infection. Par ses travaux, le savant danois Banke, de Copenhague, nous les a révélés.

A cette époque, on avait pensé qu'il serait possible d'arrêter, par des méthodes comparables à celles qui furent utilisées pour le « charbon », à modifier les propriétés de l'agent microbien en question pour en faire un vaccin comme l'on fait des vaccins anti-charbonneux.

Toutes les tentatives qui ont été faites dans ce sens, n'ont pas été couronnées de succès. On fit des essais en Danemark, en France, en Angleterre, en Amérique, pour n'aboutir à aucun résultat pratique.

De sorte que le problème est très complexe.

Comment reconnaître la vache malade

Il se présente dans les conditions que voici :

Un jour ou l'autre, on s'aperçoit, dans une exploitation, qu'une vache est atteinte. Autrefois l'éleveur ne prêtait pas attention à cet avortement. « C'est un accident ! » disait-il.

Mais aujourd'hui, il n'en est pas de même. On sait fort bien qu'un cas d'avortement ne tardera pas à être suivi de beaucoup d'autres et que, comme la fièvre aphteuse, cette infection, s'abattant sur le cheptel, y creusera de larges trous.

Quelle est la proportion moyenne des cas d'avortement épizootique dans la région charolaise-nivernaise ? Aucune statistique ne permet de l'établir d'une façon certaine.

Dans certaines régions, la proportion des bêtes atteintes s'élève à 25 ou 30 %. Plusieurs centres d'élevage de chevaux souffrent aussi de cette infection qui cause des pertes sérieuses parmi les lots de juments.

Comment doit s'y prendre l'éleveur pour reconnaître l'avortement épizootique de l'avortement ordinaire ?

Plusieurs procédés sont préconisés. Le plus simple est le suivant :

Après l'avortement, alors que l'on peut examiner l'envolée fœtale, on constate des lésions sur une partie seulement de cette enveloppe. C'est l'avortement épizootique.

Si ces lésions sont tracées en tous sens et enveloppent complètement l'envolée fœtale, on se trouve en présence d'un avortement ordinaire, d'un avortement par accident.

Pour protéger les bêtes encore saines

Lorsqu'une exploitation on constate un cas d'avortement épizootique, grandes sont les précautions à prendre pour éviter la contamination des autres animaux.

La vache malade élimine, à la suite de l'avortement et par les voies génitales, des matières infectées qui souillent les litières et qui se répandent un peu partout. L'agent microbien se cultive dans les litières et il arrive que les autres vaches, couchées les unes près des autres, se font des souillures qui infectent les voies génitales externes.

La première précaution à prendre est donc d'éloigner la vache malade de l'écurie commune et de désinfecter l'emplacement qu'elle occupait.

Certains remèdes, préconisés avec moins de tapage cependant que ceux relatifs à la fièvre aphteuse, ne sont pas efficaces.

Les antiseptiques utilisés le plus souvent par les éleveurs, antiseptiques connus et sur lesquels il est inutile de s'étendre, doivent être évités.

On devra rechercher des solutions qui ne soient pas irritantes.

Plusieurs méthodes ont été expérimentées pour guérir cette maladie, mais aucune ne procure un résultat satisfaisant.

Des essais de vaccin ont été tentés. On a fait des cultures du microbe d'avortement qui ont servi à pratiquer des injections.

Les expériences du professeur Moussu à Nevers

Ces expériences ont été faites, à Nevers, en 1907, par le professeur Moussu, assisté de M. Martin, vétérinaire départemental. Elles ont porté sur 400 ou 500 animaux, et ont démontré qu'en injectant un vaccin préparé avec des bacilles abortifs morts, le résultat est nul.

En ce qui concerne la prévention, la vaccination n'est possible que sur des vaches âgées, à la condition de la pratiquer deux ou trois mois avant de les faire saillir. C'est là une grosse difficulté et les Américains prétendent que ce procédé lui-même ne donne pas toujours le résultat attendu.

Le professeur Moussu croit qu'il existe plusieurs sortes d'avortement épizootique et il est certain que les inoculations pratiquées, pour prévenir la maladie ne sont pas sans danger.

Il a fait également des tentatives dans ce sens. Il a constaté que le vaccin avait de gros inconvénients.

Un dernier procédé, un procédé radical préconisé par le professeur Moussu est le suivant : quand l'avortement épizootique évolue dans une exploitation et que les moyens dont nous disposons sont inefficaces, il faut sans hésiter, liquidier l'exploitation ; il faut vendre les bêtes, — non au commerce, car la maladie se propagerait à d'autres écuries, — mais à la boucherie.

Certes, c'est une solution coûteuse, mais elle permet de faire table rase de l'infection.

De la conférence de M. le professeur Moussu, un gros enseignement est à retenir. Nous n'avons aucun moyen de combattre d'une manière efficace, la fièvre aphteuse et l'avortement épizootique qui sont deux terribles fléaux pour notre cheptel. Nous possédons seulement quelques moyens préventifs, mais aucun moyen de guérison.

Si des savants, comme M. le professeur Moussu, n'ont pas encore découvert le remède, ils le trouveront, à force de patientes recherches, et sauveront ainsi notre élevage, constamment menacé.

Nous ne pouvons qu'engager la science à continuer ses recherches. Eleveurs et agriculteurs ont confiance en elle.

COUTUMES & CROYANCES



La Chandeleur & les Crêpes

Il n'est pas inutile de rapprocher les deux mots car pour beaucoup de nos contemporains, le deux février évoque que les crêpes : habitude pour ceux qui fréquentent les restaurants de faire figurer sur leur menu ce mets délicat, réjouissance de famille pour les autres.

Or, la Chandeleur était au moyen-âge une fête religieuse, « festum Candelorum », en l'honneur de la purification de la Vierge, célébrée encore tous les ans le deux février. Il y a une cinquantaine d'années, il y avait en Europe de jolies légendes et de pittoresques coutumes pour cette date particulière. Les uns et les autres sont bien oubliés, à peine se souvient-on dans quelques coins retirés des campagnes des dictons relatifs à la Chandeleur et à la température.

Ces dictons du reste, se complètent souvent et sont fréquemment des répétitions et des variantes. Ainsi on disait dans le Languedoc :

Quand le soleil de Chandeleur fait lanterne
Quarante jours après il hivernera.

Ce que les Normands traduisaient par :
Quand le soleil luit à Chandeleur, croyez
Qu'encore un hiver vous aurez.

Un peu partout ce distique avait cours jadis :

A la Chandeleur,
Grandes douleurs.

Ou en encore :
A la Chandeleur
L'hiver passe ou prend rigueur.

Quelques chroniqueurs modernes ont modifié ce dernier vers, en imprimant « vigner » au lieu de « rigueur ». Mais je pense que vous êtes de mon avis, cela n'a pas grande importance.

Les campagnards qui remplacent la science qu'on puise dans les livres par l'observation de la nature, ont multipliés ces proverbes en vers beaux qui ont été les Commandements de bien des générations. En voici trois sur la Chandeleur :

La Chandeleur claire,
Laisse un hiver derrière,
A la Chandeleur,
A la charrie, labourer.

La Chandeleur noire,
L'hiver fait son devoir
La Chandeleur trouble
L'hiver redouble.

Il y a plus de trois siècles, Mathieu Laensberg écrivait dans son « Calendrier des bons laboureurs » :

Si fait beau et lui Chandeleur
Six semaines se cache l'hiver.

Selon les anciens le dit
Si le Soleil clair luit
A la Chandeleur, vous croirez
Qu'encore un hiver vous aurez :

Pour tant, gardez bien votre foie,
Car il vous sera de besoin.
Par cette règle se gouverne
L'hiver retourne en sa caverna.

La Chandeleur était autrefois pour les habitants des campagnes, une date importante qui marquait le début de certains travaux des champs. Nos paysans avaient gardé la coutume de parler des choses qui les intéressaient en les rapprochant de grandes fêtes. Depuis que les calendriers et les almanachs et les journaux quotidiens se sont multipliés, cette vieille coutume n'a plus autant sa raison d'être et elle tend à disparaître, comme on l'a déjà dit.

Parti dans tant de régions, les refrains en patois et les légendes qu'on contait à la Chandeleur, dans la Haute-

Normandie, dit-on, savait faire sauter les crêpes, mais il n'avait pas toujours la main heureuse. On raconte que le 2 février 1812, il se rendit à la Malmaison et voulut confectonner des crêpes. Il se reposait aussi des traces causées par les préparatifs de la campagne de Russie.

Si je réussis celle-là, je gagnerai la première bataille.

« La crêpe doré volé et vint s'aplatir dans la poêle. Deux fois encore, il fit un tour et une crêpe parfaite. La quatrième tournoya dans l'air trop rapidement et retomba dans le feu où elle brûla en gressillant. Durant l'incendie de Moscou, Napoléon songea-t-il à la crêpe manquée de la Malmaison ? »

Paul-Louis HERVIER.

Saône, les fiancés échangeaient près des fontaines des gâteaux, symbole d'amitié, de confiance et d'abandon réciproque. Ailleurs, on répétait que ce jour-là les fiancés se cherchaient, guidés par leur instinct, afin de pouvoir au crépuscule rejoindre les nids de la nuit et qu'il fallait imiter cet exemple. On récoltait avec piété les cierges allumés, le matin à l'église, car le cierge de la Chandeleur possédait de grandes vertus. Si le chien de la ferme, la jument grise ou la vache rousse était dans le courant de l'année, atteint d'une maladie incompréhensible, il fallait faire couler quelques gouttes de cierge dans l'eau destinée à lui servir de boisson. Au plus fort d'un menaçant orage, afin d'éloigner les dangers de la foudre, il fallait, sur la table familiale ou la grande cheminée, allumer le cierge de la Chandeleur. Enfin toute fête de famille, triste ou gaie, demandait au cierge sa bénédiction protectrice. On l'allumait avant le départ pour l'église, des premiers communions ou des fiancés, on l'allumait encore au chevet d'un mourant lorsque le prêtre venait lui administrer les derniers Sacraments.

Abel Hugo dans sa « France Pittoresque » dit que « si les laboureurs ne faisaient point de crêpes, leur fils de l'année serait curé. Et celui qui retourne sa crêpe avec adresse, qui ne la laisse pas tomber à terre ou qui ne la rattrape point dans la poêle, sous la forme navrée d'un lingot fripé, celui-là, aura du bonheur — de l'argent, cette forme tangible du bonheur — jusqu'à la Chandeleur de l'année suivante ».

Julie Claretie a évoqué avec émotion cette vieille superstition. « Le Paysan de France, qui bat sa farine pour en faire des crêpes afin que son bled soit bon, se doute-t-il qu'il rend, comme le fit tel ancêtre anonyme, perdu dans la nuit des temps, un hommage à Cérès ? Que de traditions de ce genre dans nos moeurs et qui subsistent encore, en dépit des siècles ! »

Avez-vous tenu l'année dernière la queue de la poêle ? Pour avoir de la joie, c'est la chance, pour connaître la réussite, il faut faire tourner sa crêpe le jour de la Chandeleur, mais si vous voulez connaître les succès d'un projet, il faut tenir dans votre main gauche, un louis de vingt francs, qui vous appartienne et le serrer étroitement tandis que vous confectonnez votre crêpe. Si les quarante millions de Français ont conservé leur louis pour procéder à leur petite cuisine, réjouissons-nous, il y a encore huit cent millions d'or en France ! Si l'expérience est tentée l'année dernière vous a réussi, vous la renouvellerez cette année. A tout prendre, c'est un charmant coutume et les crêpes sont ou peuvent être un régal délicieux.

Napoléon, dit-on, savait faire sauter les crêpes, mais il n'avait pas toujours la main heureuse. On raconte que le 2 février 1812, il se rendit à la Malmaison et voulut confectonner des crêpes. Il se reposait aussi des traces causées par les préparatifs de la campagne de Russie.

Si je réussis celle-là, je gagnerai la première bataille.

« La crêpe doré volé et vint s'aplatir dans la poêle. Deux fois encore, il fit un tour et une crêpe parfaite. La quatrième tournoya dans l'air trop rapidement et retomba dans le feu où elle brûla en gressillant. Durant l'incendie de Moscou, Napoléon songea-t-il à la crêpe manquée de la Malmaison ? »

Paul-Louis HERVIER.

Foires et Marchés de la Région

AUXERRE. — Beurre, 4,50 à 5 fr. la livre ; œufs, 6,50 à 7 fr. la douzaine ; poulets, 5 à 5,50 la livre ; lapins, 3,50 la livre ; oies, 5 à 5,50 la livre ; dindes, 5 à 5,50 la livre ; nouilles de terre, 0,50 à 0,70 le kilo ; haricots secs, 1,70 à 2 fr. le kilo ; noix, 1,25 à 1,50 le kilo.

BRIENON. — Blé, les 100 kilos, 67 à 69 fr. ; seigle, 45 fr. ; orge, 68 à 69 fr. ; avoine, 60 fr. ; farine, 92 à 93 fr. ; son, 45 à 46 fr. ; poucelotte, 44 à 45 fr. ; beurre, la livre, 4,50 ; oies, la douzaine, 50 à 55 fr. ; pain blanc ville, le kilo, 0,95 ; Coopérative, 0,90.

COURTENAY. — Beurre, 10 à 11 fr. la livre ; œufs, 6,50 à 7 fr. la douzaine ; fromages, 1,50 à 2 fr. la pièce ; poulets, 30 à 40 fr. la paire ; lapins privés, 13 à 20 fr. la pièce ; oies, 70 à 85 fr. la paire ; dindes, 90 à 130 fr. la paire ; veaux gras, 4 à 10 fr. le kilo ; moutons gras, 5 à 8 fr. le kilo ; petits porcs, 50 à 120 fr. la tête ; noix de la viande au détail (le kilo) ; bœuf, 6 fr. ; veau, 9,50 ; mouton, 8,50 ; porc, 8,50.

SAINT-SAUVEUR. — Beurre, 8 fr. la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 30 à 38 fr. la paire ; lapins, 12 à 15 fr. la pièce ; oies, 45 à 50 francs la paire.

LA CÉRÉMONIE DE MISE EN SÉPULTURE D'UN PAPE DÉFUNT

Après l'exposition du corps du Souverain-Pontife décédé, et toutes les cérémonies qui l'accompagnent ce rite, le corps est mis en bière.

Au chant du « Miserere » les Chapelains portent le corps au Chœur des Chanoines où sont 3 cercueils. Un chanoine « in paratu » Le principal dignitaire du Chapitre encense et bénit le corps et les cercueils. L'officiant récite les prières de l'Absoute, et le corps est déposé par les Chapelains aidés des garde-nobles, dans le premier cercueil qui est de cypres. Le cardinal-parent ou à son défaut le major-domme recouvre le visage et les mains du défunt, d'un voile de soie blanche. Deux maîtres de cérémonies étendent sur le corps un voile de pourpre et enveloppent le tout d'un grand linceul en brocart qui recouvre le lit funéraire. Avant de visiter le cercueil, une dernière prière d'absolution et une dernière bénédiction ; et on prend acte de la mise en bière. Dès lors, c'est le Chapitre de Saint-Pierre qui a la garde du corps. Ce premier cercueil, portant les cachets du camerlingue, du major-domme, du cardinal-archevêque et du Chapitre de Saint-Pierre, est mis dans un cercueil de plomb, ayant les mêmes cachets, et dans un cercueil de châtaignier. Puis il est introduit au chant d'une dernière absoute, dans une niche pratiquée à mi-hauteur d'un pilier, au-dessus d'une porte donnant accès à la tribune des chœurs. Les ouvriers maçonnent aussitôt la partie antérieure de ce « loculus » et la ferment par une table de marbre sur laquelle on gravera le nom du défunt. Au-dessus du couvercle du sarcophage, on moule une tiare placée sur un coussin.

Le corps reste dans cette sépulture provisoire jusqu'au jour où il sera transféré dans sa sépulture définitive. Ce transfert ne peut s'effectuer avant l'année révolue.

Si au moment du décès d'un Pape, le corps de son prédécesseur était encore dans le « loculus », celui-ci serait descendu dans la crypte de la Basilique.

Où se trouvent les tombeaux des papes précédents

Les tombeaux des Papes se trouvent disséminés dans beaucoup d'églises d'Italie, mais c'est à Rome, et notamment dans la basilique de Saint-Pierre, qu'il y en a le plus grand nombre.

Pie IX avait demandé que sa sépulture fût d'une extrême simplicité. On peut la voir à l'église Saint-Laurent-hors-les-murs ; elle consiste en un simple sarcophage de marbre entouré de quelques peintures dans le genre de celles que l'on voit dans les catacombes romaines, où reposent les cendres de beaucoup de Souverains Pontifes.

Saint-Pierre renferme les tombeaux des papes Boniface VII, exécuté par le célèbre artiste florentin Arnolfo di Lupo ; Paul II, par Mino de Fiesole ; Sixte IV et Innocent VIII, par Antonio Pollaiuolo ; Grégoire XIII, par Camille Rusconi ; Paul III, Urbain VIII et Alexandre VII, par Bernini ; Léon XI, par l'Algarde ; Clément X, par Ferrata, Morelli et Carcani ; Innocent XI, par le statuaire français Monot ; etc.

Quelques-uns de ces tombeaux sont beaucoup plus modestes que certaines sépultures de cardinaux et même d'évêques.

L'église Sainte-Marie de la Minerve renferme la sépulture d'Urbain VII et celle du pape Jules II, où l'on voit le fameux Moïse machévé de Michel-Ange.

A Santa-Maria d'Ara-Cœli se trouve le tombeau d'Honorius IV. La basilique de Saint-Jean de Latran renferme, outre la sépulture d'Innocent III, celle de Martin V, et surtout le superbe mausolée de Clément XII.

L'église de Saint-François, à Viterbe, renferme les cendres d'Adrien V ; la cathédrale d'Arezzo, celles de Grégoire IX ; l'église Saint-Dominique, à Pérouse, celles de Benoît XI.

D'autres villes, comme Gênes et Naples, ont aussi leurs sépultures pontificales.

Les coloniaux en Belgique le 22 août 1914

Les lieux où se livrèrent des combats et où se trouvent les cimetières des nôtres

La marche que fit le corps colonial dans le sud de la province de Luxembourg fut bien précipitée et des combats furent très meurtriers. Bien que trois ans nous séparent déjà de l'armistice, un certain nombre de familles françaises, qui ont des leurs parmi les coloniaux morts ou disparus, ne sont pas encore renseignés sur les lieux de combats. Il est pénible de voir certains de ces familles parcourir notre région sans avoir reçu de renseignements précis au préalable.

Pour compléter ceux qu'elles reçoivent des dépôts des différents régiments coloniaux, voici quelques indications utiles :

Le Service de Publicité des Chemins de fer belges a édité une carte des cimetières militaires du sud du Luxembourg et l'envoie gratuitement par l'Office du Gouvernement belge, 32, rue Richelieu, à Paris, aux familles qui en font la demande.

Nous nous servirons de cette carte pour indiquer les lieux de combat et nous conservons les numéros des cimetières pour donner quelques précisions.

La 3^e division

La 3^e division (général Raffet), comprenant les 1^{er} et 3^e brigades passa aussi la frontière belge à l'ouest de Montmédy et se dirigea sur Neufchâteau par Saint-Vincent, lorsqu'elle se buta à l'ennemi à Rossignol.

La 1^{re} brigade (général Montignault) se composait des 1^{er} et 2^e régiments. Le 1^{er} tomba dans une embuscade, dans la forêt, à 2 kilomètres au nord de Rossignol. Ce régiment fut décimé dans une lutte héroïque, contre un ennemi supérieur en nombre. Dans le cimetière Nord n^o 27, reposent 701 militaires du 1^{er} colonial.

Le 2^e régiment (colonel Gaux) lutta au nord et des deux côtés du village ; le 1^{er} bataillon (Richard) à l'est, le 2^e (Wehrli) à l'ouest, et le 3^e (Rey) au nord et à l'est. Les coloniaux du 2^e régiment sont enterrés soit au cimetière 26, soit au cimetière 28.

Le 2^e régiment (colonel Gaux) lutta au nord et des deux côtés du village ; le 1^{er} bataillon (Richard) à l'est, le 2^e (Wehrli) à l'ouest, et le 3^e (Rey) au nord et à l'est. Les coloniaux du 2^e régiment sont enterrés soit au cimetière 26, soit au cimetière 28.

Le 2^e régiment (colonel Gaux) lutta au nord et des deux côtés du village ; le 1^{er} bataillon (Richard) à l'est, le 2^e (Wehrli) à l'ouest, et le 3^e (Rey) au nord et à l'est. Les coloniaux du 2^e régiment sont enterrés soit au cimetière 26, soit au cimetière 28.

Le 2^e régiment (colonel Gaux) lutta au nord et des deux côtés du village ; le 1^{er} bataillon (Richard) à l'est, le 2^e (Wehrli) à l'ouest, et le 3^e (Rey) au nord et à l'est. Les coloniaux du 2^e régiment sont enterrés soit au cimetière 26, soit au cimetière 28.

Le 2^e régiment (colonel Gaux) lutta au nord et des deux côtés du village ; le 1^{er} bataillon (Richard) à l'est, le 2^e (Wehrli) à l'ouest, et le 3^e (Rey) au nord et à l'est. Les coloniaux du 2^e régiment sont enterrés soit au cimetière 26, soit au cimetière 28.

Le 2^e régiment (colonel Gaux) lutta au nord et des deux côtés du village ; le 1^{er} bataillon (Richard) à l'est, le 2^e (Wehrli) à l'ouest, et le 3^e (Rey) au nord et à l'est. Les coloniaux du 2^e régiment sont enterrés soit au cimetière 26, soit au cimetière 28.

Le 2^e régiment (colonel Gaux) lutta au nord et des deux côtés du village ; le 1^{er} bataillon (Richard) à l'est, le 2^e (Wehrli) à l'ouest, et le 3^e (Rey) au nord et à l'est. Les coloniaux du 2^e régiment sont enterrés soit au cimetière 26, soit au cimetière 28.

Le 2^e régiment (colonel Gaux) lutta au nord et des deux côtés du village ; le 1^{er} bataillon (Richard) à l'est, le 2^e (Wehrli) à l'ouest, et le 3^e (Rey) au nord et à l'est. Les coloniaux du 2^e régiment sont enterrés soit au cimetière 26, soit au cimetière 28.

Le 2^e régiment (colonel Gaux) lutta au nord et des deux côtés du village ; le 1^{er} bataillon (Richard) à l'est, le 2^e (Wehrli) à l'ouest, et le 3^e (Rey) au nord et à l'est. Les coloniaux du 2^e régiment sont enterrés soit au cimetière 26, soit au cimetière 28.

UN FLÉAU DE L'AGRICULTURE

Les campagnols

Dans une commune de la Côte-d'Or on trouve dans un hectare de champ près de 80.000 trous faits par eux

Les nouvelles qui nous parviennent de notre région, signalent les ravages des campagnols des mulots, dont la pullulation a été favorisée par une sécheresse prolongée dans l'arrière-saison, et par une température douce. Sur certains points, les invasions constituent un véritable fléau. Dès que les blés sont levés, ces rongeurs étendent leurs ravages dans les emblavures si les cultivateurs ne s'emploient pas activement à organiser la lutte pour recourir aux plus énergiques moyens de destruction.

Car nous voyons, ici encore, l'insuffisance de l'action du cultivateur isolé, tandis que le groupement permet de généraliser l'application des moyens de destruction et, ainsi, d'éviter que les campagnols venant de champs non traités, infestent à nouveau ceux sur lesquels la lutte, organisée d'une façon méthodique, aura donné des résultats satisfaisants.

Les cultivateurs d'une même localité ont toutes facilités des mulots, dont la pullulation a été favorisée par une sécheresse prolongée dans l'arrière-saison, et par une température douce. Sur certains points, les invasions constituent un véritable fléau. Dès que les blés sont levés, ces rongeurs étendent leurs ravages dans les emblavures si les cultivateurs ne s'emploient pas activement à organiser la lutte pour recourir aux plus énergiques moyens de destruction.

Car nous voyons, ici encore, l'insuffisance de l'action du cultivateur isolé, tandis que le groupement permet de généraliser l'application des moyens de destruction et, ainsi, d'éviter que les campagnols venant de champs non traités, infestent à nouveau ceux sur lesquels la lutte, organisée d'une façon méthodique, aura donné des résultats satisfaisants.

Les cultivateurs d'une même localité ont toutes facilités des mulots, dont la pullulation a été favorisée par une sécheresse prolongée dans l'arrière-saison, et par une température douce. Sur certains points, les invasions constituent un véritable fléau. Dès que les blés sont levés, ces rongeurs étendent leurs ravages dans les emblavures si les cultivateurs ne s'emploient pas activement à organiser la lutte pour recourir aux plus énergiques moyens de destruction.

Car nous voyons, ici encore, l'insuffisance de l'action du cultivateur isolé, tandis que le groupement permet de généraliser l'application des moyens de destruction et, ainsi, d'éviter que les campagnols venant de champs non traités, infestent à nouveau ceux sur lesquels la lutte, organisée d'une façon méthodique, aura donné des résultats satisfaisants.

Les cultivateurs d'une même localité ont toutes facilités des mulots, dont la pullulation a été favorisée par une sécheresse prolongée dans l'arrière-saison, et par une température douce. Sur certains points, les invasions constituent un véritable fléau. Dès que les blés sont levés, ces rongeurs étendent leurs ravages dans les emblavures si les cultivateurs ne s'emploient pas activement à organiser la lutte pour recourir aux plus énergiques moyens de destruction.

Car nous voyons, ici encore, l'insuffisance de l'action du cultivateur isolé, tandis que le groupement permet de généraliser l'application des moyens de destruction et, ainsi, d'éviter que les campagnols venant de champs non traités, infestent à nouveau ceux sur lesquels la lutte, organisée d'une façon méthodique, aura donné des résultats satisfaisants.

Les cultivateurs d'une même localité ont toutes facilités des mulots, dont la pullulation a été favorisée par une sécheresse prolongée dans l'arrière-saison, et par une température douce. Sur certains points, les invasions constituent un véritable fléau. Dès que les blés sont levés, ces rongeurs étendent leurs ravages dans les emblavures si les cultivateurs ne s'emploient pas activement à organiser la lutte pour recourir aux plus énergiques moyens de destruction.

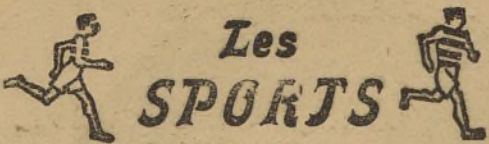
Car nous voyons, ici encore, l'insuffisance de l'action du cultivateur isolé, tandis que le groupement permet de généraliser l'application des moyens de destruction et, ainsi, d'éviter que les campagnols venant de champs non traités, infestent à nouveau ceux sur lesquels la lutte, organisée d'une façon méthodique, aura donné des résultats satisfaisants.

Les cultivateurs d'une même localité ont toutes facilités des mulots, dont la pullulation a été favorisée par une sécheresse prolongée dans l'arrière-saison, et par une température douce. Sur certains points, les invasions constituent un véritable fléau. Dès que les blés sont levés, ces rongeurs étendent leurs ravages dans les emblavures si les cultivateurs ne s'emploient pas activement à organiser la lutte pour recourir aux plus énergiques moyens de destruction.

Car nous voyons, ici encore, l'insuffisance de l'action du cultivateur isolé, tandis que le groupement permet de généraliser l'application des moyens de destruction et, ainsi, d'éviter que les campagnols venant de champs non traités, infestent à nouveau ceux sur lesquels la lutte, organisée d'une façon méthodique, aura donné des résultats satisfaisants.

Les cultivateurs d'une même localité ont toutes facilités des mulots, dont la pullulation a été favorisée par une sécheresse prolongée dans l'arrière-saison, et par une température douce. Sur certains points, les invasions constituent un véritable fléau. Dès que les blés sont levés, ces rongeurs étendent leurs ravages dans les emblavures si les cultivateurs ne s'emploient pas activement à organiser la lutte pour recourir aux plus énergiques moyens de destruction.

Car nous voyons, ici encore, l'insuffisance de l'action du cultivateur isolé, tandis que le groupement permet de généraliser l'application des moyens de destruction et, ainsi, d'éviter que les campagnols venant de champs non traités, infestent à nouveau ceux sur lesquels la lutte, organisée d'une façon méthodique, aura donné des résultats satisfaisants.



La victoire de Cluny sur Le Creusot

C'est à une partie très intéressante qu'assistait dimanche dernier le nombreux public qui, malgré le mauvais temps, n'avait pas craint de faire le déplacement du Parc des Sports. Les Gadzarts de Cluny, champions de France des Grandes Ecoles, qui possèdent un quinze très vite et pratiquent du rugby, réussirent à battre par 8 points à 3 l'équipe première du Club Olympique Creusotain.

La première mi-temps fut, de beaucoup la plus intéressante, car la partie se termina sous une pluie battante qui finit par rendre impossible tout combat.

Cluny bénéficia d'un essai de pénalisation accordé par l'arbitre pour faute d'obstruction. Puis le demi de mêlée des Gadzarts, contourna une mêlée sur les buts du Creusot, marqua le second essai.

Les avants creusotains qui avaient joué noblement durant les quinze premières minutes, réagirent enfin et marquèrent un essai pour le C. O. C.

Au Creusot, l'équipe nous parut au-dessous de sa forme, à signaler pourtant l'arrière Charbonnet Giroux qui se montra très sûr en défense.

A Cluny, l'équipe est très en souffle et excessivement vite. Elle joue admirablement les coups de pied à suivre et de déplacement; mais elle gagnerait, nous semble-t-il à pratiquer davantage le hand-ball puisque ses hommes paraissent adroits sur la balle.

Dimanche prochain, encore un match des plus intéressants en perspective. Le public premier du Club Olympique Creusotain recevra en effet l'excellente équipe première de l'Association Sportive Lyonnaise qui compte de nombreux succès dans la région du Sud-Est.

Nous reviendrons sur cette rencontre.

Luzy (1) bat Fours (1) par 2 buts à 0

Dimanche dernier, à Fours, s'est disputé le match de championnat annoncé par « Paris-Centre », match qui mettait aux prises les équipes premières de P.U. S. Luzyoise et de P.U. S. de Fours.

A 15 heures, malgré la pluie battante les équipes pénétrèrent sur le terrain. L'arbitre officiel désigné par la ligue est absent. M. Guillot, de Luzy, prend le sifflet, fait les constatations d'usage et donne le signal du jeu. Immédiatement Luzy s'installe dans le camp adverse et ce sera durant toute la partie l'assaut continu des bois. Les capitaines des deux équipes étant d'accord, l'arbitre siffle la fin de la partie après 45 minutes de jeu. Luzy gagne par 2 buts à 0.

Auxerre à Nevers

Le match de rugby disputé dimanche à Nevers par l'A.V.S.A., contre le Peloton l'Avant-Garde Nivernais a été gagné par ce dernier avec 11 points (3 essais, un but) à 0.

Les Auxerrois partis treize et avec une équipe mixte — il manquait Latapie, Gras, Grimaldi, Bédillot, Frank, Félix — firent une partie très courageuse.

L'état du terrain transformé en marécage par les pluies de la semaine et une pluie torrentielle qui dura tout l'après-midi, firent arrêter la partie au bout de la première mi-temps.

LERE CONTRE POUILLY

Dimanche prochain, une équipe du Gard à Vous rencontrera à Pouilly, une équipe de l'Amicale Pouillysoise.

Le G. A. V. L. réserve aux sportifs Léréens des surprises pour les fêtes de Pâques.

G. A. V. (1) EST BATTU PAR NEVOURS (1)

Le mauvais temps a gâté le dimanche sportif. Le Gard à Vous de Montargis tient bon, malgré la tempête, mais les équipiers ne sont pas tous arrivés à l'heure précise, et Nevours marque un but par surprise, tout au début.

G. A. V. (2) ET E. S. DE PUISEAUX FONT MATCH NUL (1 A 1)

Géné par le vent et la pluie, ce match, disputé à Puisseaux, ne fournit pas un jeu intéressant. L'Étoile Sportive marque la première, mais le G.A.V. se ressaisit à 1, sur une passe de Chapuis, Dalsheimer égalise. La pluie, presque abondante après, contraignit les joueurs à abandonner.

MONTARGIS CONTRE COURTENAY

Dimanche prochain G.A.V. (2) matchera l'U.S. de Courtenay (2). L'équipe montargis recevra sur son terrain la puissante deuxième équipe de l'A.J. auxerrois.

LANGLÉE (2) BAT BRIARE (2) PAR 6 BUTS À 0

Disputé sous une pluie battante, cette partie vit les Bleus et noirs dominer constamment. À noter le jeu actif et intelligent de Clavier, demi-centre, le courage de Lacomblez et de Villette, la bonne compréhension du jeu de Lagarde.

LANGLÉE (1) BAT BRIARE (1) PAR 4 BUTS À 0

L'équipe de Briare joue à 10. Langlée domine; les deux ailiers, l'avant-centre et l'arrière-gauche de Briare offrent seuls une sérieuse résistance. Le gardien de but, à l'occasion de faire de beaux arrêts sur des shots assez bien placés de Lagarde, Herbinot et Parisien. La pluie diluvienne survenue fit sentir les joueurs au vestiaire, et le combat finit faute de combattants.

TOURTEAUX

DUNKERQUE. — Tourteaux de lin grand format, 70 à 72 francs; d'arachide, 65 francs; fines plaquettes, 80 francs; sésame blanc, 70 francs; de coton, 52 francs; coprah fines plaquettes 70 francs les 100 kilos. Tourteaux engrais, Pavots concassés logés, 47 fr.; arachides azolés, 47 francs; coles des Indes manquent en disponible tant en Belgique qu'en France. Coles concassés anglais 45 francs; ricins, 40 francs les 100 kilos.

MARCHE AUX CHEVAUX

PARIS. — Chevaux amenés 474, vendus 327. 600 à 2.000 francs; fines aménés, 7 vendus 4, de 130 à 250 francs; essais 35 chevaux. Prix de la viande de boucherie, de 1 à 2.80 le kilo.

CUIRS-PEAUX

PARIS. — Résultats de la vente de cuirs des abats de Paris et banlieue, par 50 k. Abats de Paris: gros boeufs 156,79; moyens boeufs, 130,30; veaux, 141,87; vaches bouillies, 171,07; vaches mortes, 152,12; taureaux lourds, 130,15; taureaux légers, 117,10. De la banlieue: boeufs lourds, 140,01; boeufs moyens, 135,34; veaux légers, 135,77; vaches lourdes, 151,92; vaches légères, 135,77; taureaux légers, 101,87; taureaux légers, 115,25. Basse sur toutes les sortes; très forte sur les vaches et les taureaux, lourds de banlieue. Les boeufs de Paris

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Mme veuve Auguste MARTIN née Felicité Bert décédée au domicile de M. Beaujourn, notaire à Saint-Sauveur, le 30 janvier 1932, dans sa 92^e année, munie des Sacraments de l'Église. La levée du corps aura lieu à Saint-Sauveur, le jeudi 2 février, à 9 h. 30. La cérémonie religieuse et l'inhumation en l'Église d'Entraing (Nièvre), le même jour, à 13 h. 30. De la part de: M. et Mme Roussaux, et Mme Beaujourn, M. et Mme Cattin et M. et Mme Cassin, ses petits-enfants, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jeanne COUTEAUDIER, caporal au 10^e régiment d'infanterie, médaillé militaire et croix de guerre, mort pour la France, à Vallois (Meurthe-et-Moselle), le 1^{er} septembre 1918, dans sa 22^e année. Ses obsèques auront lieu le 5 février, en l'église de Fours. On se réunira à la mairie, dépôt mortuaire, le soir à 2 heures un quart. De la part de: M. et Mme Henri Couteaudier, ses père et mère; M. et Mme Francis Goussier et leur fils, M. Louis Couteaudier, Mlle Hélène Couteaudier, ses frère, sœur, belle-sœur et neveu, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jeanne DODINOT, adjudant au 102^e régiment d'infanterie, mort pour la France. Ses obsèques auront lieu le samedi 4 février courant, à 10 heures du matin, en l'église de Saint-Léveron. On se réunira à la mairie mortuaire. De la part de: M. et Mme Dodinot, ses père et mère, de son frère et sœur, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

REMERCIEMENTS

Mme veuve Gaudinot et ses fils, ainsi que toute la famille, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de M. GAUDINOT, ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Halls centraux - Paris

VIANDES. — Cours moyen au kilo: Bœuf. — Quart derrière, 1^{er} qualité, 4.80; 2^e qualité, 4.50; paillard, 1^{er} qualité, 3.30; Mouton, le entier, 1^{er} qualité, 9.00; 2^e qualité, 8.70; poitrine, 1^{er} qualité, 4.30. Veau. — Entier ou demi, 1^{er} qualité, 5.80. Porc. — Demi-porc, 1^{er} qualité, 5.20. VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 14.00; oies, le kilo, 6.75; poulets Chartres, 11.50. POISSONS. — Merlu sauté, le kilo, 2.75; carpes, 4.50. LÉGUMES. — Pommes de terre Algérie, les 100 kilos, 170; pommes de terre charbonneau, 52; pommes de terre chair blanche, 52. BEURRES. — Le kilo: Charente, Poitou, 8.00; Touraine, 9.80; Marchandises, 9.50; Normandie, 8.00. ŒUFS. — La mille, Brie Beauce, 600; Bourbonnais, Nivernais, 580; Touraine, 600; Etrangers, 520. FROMAGES. — Gruyère, 1.00 à 10.00; Cantal, 3.00 à 4.00.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 31 janvier. — Notre marché a de nouveau accentué sa faiblesse. Malgré ce que nous avons dit dans nos précédents articles, la situation financière au point de vue général. Notre 3% perpétuel s'inscrit à 56.35 après 56.25. Crédit National 1919, 438.50; 1920, 463.50; 1921, 500. Bons du Trésor, 484.30. Les fonds étrangers ont perdu de leur valeur. Les fonds Turcs sont sans mouvement. Les établissements de Crédit cèdent à l'ambiance générale, particulièrement la Banque de l'Union Parisienne dont la fortune a été à l'heure de nos plus fortes formes industrielles traversée en ce moment une crise terrible. La Banque de Paris fait très bonne figure ainsi que la Société Générale.

Chemins français irréguliers: Est, 620; Lyon, 812; Nord, 912; Orléans, 895; Ouest, 629. Les Industrielles sont en réaction: Suez, 5785; Penarroya, 850; Thomson Houston, 752; Métaux, 538; Malfidano, 277. Les obligations ont perdu de leur valeur relative. Les obligations russes, terminées à 135; Doleo lourd à 370.

Produits chimiques irréguliers. Kuhlmann se tient à 440; Saint-Gobain se retrouve en réaction à 185. Aux Phosphates: Gafsa action, 500; parts, 730. Sucreries de nouveau abondantes: Raffinerie Say 1500; Sucreries d'Égypte, 523; Foncier Colonial, 1850.

Les courtages calmes. Les Métallurgiques par suite d'un manque d'affaires tendent à baisser. En Banque, indépendamment des considérations générales, le marché est affecté par le recul des livraisons. Lourdure des Pétrolières: Bakou, 2260; Royal Dutch, 17300; Shell Transport, 220; Mexican Eagle, 188. De Beers en moins bonne allure à 520. Valeurs russes négligées. Lianosoff, 355; Platine, 153.

Aux changes, détente assez sensible sur toutes les devises: Livre, 51.25; Dollar, 11.97; Mark, 5.15/16; Belgique, 35.3.8; Peseta, 181.3/4; Lire, 55.1/4; Franc, 23; Roumanie, 8.5/8; Suisse, 233 1/4.

L'Informateur Financier, 55, rue Saint-Lazare Paris. LES ENIGMES DE LA SCIENCE, par l'abbé Moreux, 1 volume in-16 de 304 pages avec figures dans le texte et 8 planches hors texte, 8 francs.

Tout est à lire dans cet admirable ouvrage, aussi bien ce qui touche à l'origine des mondes, à la destinée du Soleil ou à l'énigme martienne que les troubles relations, liant les phénomènes météorologiques, comme l'activité solaire à la destinée des humains.

LES ENIGMES DE LA SCIENCE, par l'abbé Moreux, 1 volume in-16 de 304 pages avec figures dans le texte et 8 planches hors texte, 8 francs.

LES ENIGMES DE LA SCIENCE, par l'abbé Moreux, 1 volume in-16 de 304 pages avec figures dans le texte et 8 planches hors texte, 8 francs.

Jurisprudence Usuelle

Il n'est pas sans utilité de rappeler à nos lecteurs, cultivateurs ou autres, les droits les plus communs d'enregistrement pour les actes de la vie cadastrale, tels que ventes, baux, donations.

On fera bien d'en conserver le tableau, qu'il sera bon de consulter toutes les fois que besoin sera.

1^o ACTE DE VENTE SOUS SEING PRIVÉ

La loi du 18 avril 1918, relative aux « mesures contre les fraudes fiscales » fait aux signataires des ventes sous-seing privé l'obligation d'établir ces actes en trois originaux et d'enregistrer de suite, au bas de chacun d'eux, une déclaration de non-risquation du prix convenu.

Un nouveau texte législatif vient de compléter et d'aggraver encore ces dispositions. Ce texte a été voté le 24 juillet 1921 inséré à l'Officiel du 26 et mis en vigueur à partir du 24 octobre suivant.

2^o DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES VENTES ET BAUX

Sur les ventes et mutations à titre onéreux des divers immeubles: 10 %.

Sur les ventes d'immobiliers, engins, instruments et autres objets mobiliers dépendant d'une exploitation agricole: 2 fr. 50 %.

3^o DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES DONATIONS

Donations-partages des biens meubles et immeubles pratiqués par les père, mère et autres ascendants: 6 fr. 50 % s'il n'y a qu'un enfant ou ses descendants; 4 fr. 50 % entre deux enfants vivants ou représentés; 2 fr. 50 entre plus de deux enfants vivants ou représentés.

Donations d'ascendants à descendants, pratiquées entre parents ou alliés: 5 fr. 50 pour cent s'il n'y a qu'un enfant; 4 fr. 50 s'il y a deux enfants; 3 fr. 50 s'il y a plus de deux enfants.

Donations entre frères et sœurs; par contrat de mariage aux futurs: 15 pour cent; hors contrat de mariage: 25 pour cent.

Donations entre oncles et tantes ou neveux et nièces; par contrat de mariage aux futurs: 30 pour cent; hors contrat de mariage: 40 pour cent.

Donations entre grands-oncles (à grand-tantes et petits-neveux et nièces) et oncles et cousines germains; par contrat de mariage aux futurs: 25 pour cent; hors contrat de mariage: 35 pour cent.

Donations entre parents au-delà du quatrième degré et entre personnes non parentes; par contrat de mariage aux futurs: 30 pour cent; hors contrat de mariage: 40 pour cent.

QUAND L'AME EST DROITE roman, par Maurice Rigaux. Ouvrage couronné au Concours de littérature spirituelle de 1912 et par la Société nationale d'encouragement au bien (1913).

LA REVUE DE LA SEMAINE ILLUSTREE

Conférences de la Société des Conférences René Doumaire de l'Académie française. Si Molière revenait parmi nous; Pierre Lasserre; Camille Saint-Saëns; Camille Jordan, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Les Origines de la France (IV); Louis Lafue; L'auvergne de Peyrebellé (II); Gonzague Truc; L'avenir de la raison; Joseph Blanchemain; Chronique agricole.

LES ENIGMES DE LA SCIENCE, par l'abbé Moreux, 1 volume in-16 de 304 pages avec figures dans le texte et 8 planches hors texte, 8 francs.

LES ENIGMES DE LA SCIENCE, par l'abbé Moreux, 1 volume in-16 de 304 pages avec figures dans le texte et 8 planches hors texte, 8 francs.

LES ENIGMES DE LA SCIENCE, par l'abbé Moreux, 1 volume in-16 de 304 pages avec figures dans le texte et 8 planches hors texte, 8 francs.

Maladies d'Estomac

et mauvaise circulation du sang

Résultats intéressants à signaler aux lecteurs

On est arrivé à employer, après purification, une poudre naturelle trouvée dans certaines régions de France, alors qu'avant guerre, on la récoltait de Saxe et de Bavière, comme base d'une spécialité.

La Poudre de l'Hôpital (marque déposée) selon la loi, le 16 avril au Greffe du Tribunal qui général après soulagement immédiat, les estomacs, dyspepsies, gastrites, indigestions, gastralgies, vomissements et tous les maux d'estomac.

Les nombreuses guérisons dans la région rendent utile de signaler cette découverte à nos lecteurs.

M. Poul, instituteur à Rions, qui, ayant tout essayé sans résultat durable, a pris de « Poudre de l'Hôpital », nous autorise, dans un but humanitaire, à signaler sa guérison.

M. Chédin, d'Auberges, dit à qui veut entendre: « Sans La Poudre de l'Hôpital, depuis quatre ans, je serais mort! »

Mme Lucas, sage-femme à Montigny, s'écrit: « Mon père qui ne pouvait plus rien digérer, mange aujourd'hui des haricots rouges. »

Suprême Buteau

Spécialité Hygiénique et Rafraîchissante BUTEAU & Co, Les Bourdellais (Cher)

D'AMEUBLEMENTS

Maison COLLET-MÉRIAUD

UN FOURNIER

LOURSE DE PARIS

CHANGES

LA SEMAINE DE SUZETTE

BÉCASSINE NOURRIE

LE NUMÉRO: 25 CENTIMES

ABONNEMENT D'UN AN (56 numéros): France et Colonies: 12 fr.

GAUTIER et LANGUEURAU

ABONNEMENT D'UN AN (56 numéros): France et Colonies: 12 fr.

Paris-Centre à Paris

Librairie, rue de Charonne, 69 (près la rue Bastoul).

Kiosque 127, boulevard Rochechouart, 127, place du Delta.

Kiosque 148, rue de Dunkerque, 23 (en face gare du Nord).

Kiosque 157, place Saint-Michel, 4 (station autobus).

Kiosque 172, rue Saint-Lazare (en face la gare, Hôtel Terminus).

Kiosque 193, avenue des Champs-Élysées, 58 (angle de la rue La-Bouffie).

Kiosque 193, boulevard Sébastopol, 62 (angle de la rue Rambuteau).

Kiosque 153, place Cadet (en face l'Hôtel de la « Petit Journal »).

Kiosque 148, rue de Dunkerque, 23 (en face gare du Nord).

Kiosque 193, boulevard Sébastopol, 62 (angle de la rue Rambuteau).

Kiosque 153, place Cadet (en face l'Hôtel de la « Petit Journal »).

Kiosque 148, rue de Dunkerque, 23 (en face gare du Nord).

Kiosque 193, boulevard Sébastopol, 62 (angle de la rue Rambuteau).

Kiosque 153, place Cadet (en face l'Hôtel de la « Petit Journal »).

Kiosque 148, rue de Dunkerque, 23 (en face gare du Nord).

Kiosque 193, boulevard Sébastopol, 62 (angle de la rue Rambuteau).

Kiosque 153, place Cadet (en face l'Hôtel de la « Petit Journal »).

Kiosque 148, rue de Dunkerque, 23 (en face gare du Nord).

Kiosque 193, boulevard Sébastopol, 62 (angle de la rue Rambuteau).

Kiosque 153, place Cadet (en face l'Hôtel de la « Petit Journal »).

Kiosque 148, rue de Dunkerque, 23 (en face gare du Nord).

BIBLIOGRAPHIE

LA JEUNE FILLE ET LA VICTOIRE. — Poèmes à la patrie heureuse, par L. M. Olivier.

Quelques pages à lire, à la gloire de la France victorieuse. Voici ce que nous offre aujourd'hui une poétesse nivernaise en ferventes poèmes dialogues, vibrant du plus pur patriotisme, débordant des plus nobles sentiments.

Mme L.-M. Olivier dans ses vers de belle facture, de grande envolée patriotique, n'a pas sacrifié au genre moderne. Classique elle a voulu être, classique elle est restée. Quelques-uns de lui reprocheront peut-être. Nous ne sommes point de cet avis. Pour chanter la France, pour célébrer son triomphe, la langue des dieux, telle que l'écrivaient les Corneille et les Racine, était seule de circonstance. Mme L.-M. Olivier l'a compris, nous l'en félicitons.

AVIS A NOS LECTEURS

TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Nous informons nos lecteurs qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu nous confier leurs travaux d'imprimerie, d'avoir à passer désormais DIRECTEMENT LEURS COMMANDES

à l'Administration de « Paris-Centre »

avec cette mention: Société Anonyme des PUBLICATIONS « PARIS-CENTRE »

Le Journal se charge DE TOUS LES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Livres, Brochures, Lettres, Prospectus, Actes, Affiches de tous formats, Faire part Naissances, Mariages, Décès, Cartes de Visite, Programmes, Registres spéciaux, Agendas, Livres de Commerce, etc., etc.

Les PUBLICATIONS PARIS-CENTRE

Société Anonyme. — Capital: 600 000 francs

LIVRENT DANS LE TEMPS MINIMUM

AUX PRIX MINIMUM

Il sera toujours fait un devis pour les Travaux d'art et les Tirages en couleurs

Adresser directement les Commandes à l'ADMINISTRATION PARIS-CENTRE

3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS

TELEPHONE 2-17-2-18

Officiers Ministériels

Etude de M. PERRIN, notaire à Saint-Amand (Nièvre).

A VENDRE A L'AMIABLE

Etude de M. PERRIN, notaire à Saint-Amand (Nièvre). A VENDRE A L'AMIABLE. Le dimanche 12 février 1932, à 13 heures, à Dampierre-sous-Briare, chez M. MIGNON, UNE MANGÉRIE située aux Chartiers, à proximité de Dampierre, comprenant bons bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et bois en plusieurs parcelles, d'ensemble 4 hectares et 85 centiares. S'adresser au notaire, 1707

Etude de M BONNET Commissaire-priseur à Nevers

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES A Nevers, Salle des Ventes, avenue G. Clemenceau n° 1, le samedi 4 février 1932, à 13 h.

I. - Vente après décès de M. Ville-Lorin. Lit, poêle, table de nuit, chaises, table, littoir, bidets.

II. - Vente volontaire. Bon mobilier comprenant : buffet H. H. noyer, chambre à coucher acajou, tables, chaises, chauffeuse, fauteuils, commode, lavabo, bibliothèque, glaces, étagère, table de salon, etc.

Etude de M DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azay A louer par adjudication Le jeudi 9 février 1932, à 14 heures, à Saint-Benin-d'Azay, en l'étude de M Dubois, notaire.

LE PRE ci-après situé à Montgoubin, commune de Saint-Benin-d'Azay. Pré des Planches de 8 h. 50. Petit pré rond de 1 h. 80.

Etude de M BAYLE Notaire à Nevers Publication de Société Aux termes d'un acte reçu par M Bayle, notaire à Nevers le 12 janvier 1932, il a été formé une société.

Etude de M SAYEN, notaire à Fourchambault Suivant acte reçu par M SAYEN, les 3 et 16 janvier 1932, M. François-Rupert Aulard et Mme Marie-Antoinette ARNOUX, son épouse, demeurant ensemble à La Vallée, commune de Garchizy, ont vendu à M. André-Maurice LARROUFF, coiffeur, demeurant à Irvy-Port (Seine), rue Ampère, n° 4, le fonds de commerce d'épicerie, mercerie et marchand de grains et sons, exploité à La Vallée, commune de Garchizy, rue de La Vallée et place Thoray, comprenant : la clientèle ou achalandage et le matériel.

Etude de M SAYEN, notaire à Fourchambault Suivant acte reçu par M SAYEN, le 15 janvier 1932, M. Louis BILLOT, et Mme Louise RAMEAU, son épouse, demeurant ensemble à La Vallée, commune de Garchizy, ont vendu à M. François-Jean-Baptiste COMENANT, friseur, et Mme Emilienne-Françoise PILAVOINE, son épouse, demeurant ensemble à La Vallée, commune de Garchizy, le fonds de commerce de café, limonadier et restaurateur, exploité à La Vallée, commune de Garchizy, à l'angle de la rue de La Vallée et de la place Thoray, comprenant : la clientèle ou achalandage et le droit à la licence, le matériel et le droit au bail, jouissance immédiate.

Etude de M SAYEN, notaire à Fourchambault Suivant acte reçu par M SAYEN, le 15 janvier 1932, M. Louis BILLOT, et Mme Louise RAMEAU, son épouse, demeurant ensemble à La Vallée, commune de Garchizy, ont vendu à M. François-Jean-Baptiste COMENANT, friseur, et Mme Emilienne-Françoise PILAVOINE, son épouse, demeurant ensemble à La Vallée, commune de Garchizy, le fonds de commerce de café, limonadier et restaurateur, exploité à La Vallée, commune de Garchizy, à l'angle de la rue de La Vallée et de la place Thoray, comprenant : la clientèle ou achalandage et le droit à la licence, le matériel et le droit au bail, jouissance immédiate.

Commission des ordinaires de la Garnison ADJUDICATION à Bourges le 27 février 1932 à 14 heures, dans la salle d'honneur de la Caserne Condé, DES DENRES

ADJUDICATION à Bourges le 27 février 1932 à 14 heures, dans la salle d'honneur de la Caserne Condé, DES DENRES

ADJUDICATION à Bourges le 27 février 1932 à 14 heures, dans la salle d'honneur de la Caserne Condé, DES DENRES

Etude de M Maurice BOT notaire à Château-Chinon (Successor de M JEANMOT)

HOSPICE DE LA VILLE DE CHATEAU-CHINON Adjudication Amiable Le dimanche 19 Février 1932 à 14 heures, à Chougnay, en la Salle de la Mairie.

Domaine de Louvrault Situé sur la commune de Chaugny, et par extension sur les communes de Dun-sur-Grandry et Saint-Frémise, comprenant :

Mise à prix : 230.000 francs. L'ADJUDICATAIRE POURRA SE LIBERER JUSQU'AU COURSEMENT DE LA MOTITE DE SON PRIX, EN TITRES DE RENTE FRANÇAISE AU PORTEUR.

Etude de M MONNAC, notaire à Moulins A vendre à l'amiable, en bloc ou par lots La Propriété de Trevezè Communes de Lusigny et Yzeure, à 7 kil. de Moulins (Allier).

Propriété de la Chapelle Commune de Saint-Priest-d'Andelot, à 6 kil. de Gannat. Contenant :

Etude de M DUMARÇAY notaire à Corbigny (Nièvre) A AFFERMER le mardi 14 février 1932, à 14 heures, à Corbigny, en l'étude de M Dumarçay.

Cabinets d'Affaires AGENCE O. FOURNIER 30, rue du Château Saint-Cyr, Nevers

MAISONS A VENDRE Libre de location. S'adresser à M. COUTURIER, architecte expert, 30, rue Saint-Benin, à Nevers. Téléphone 320

A CEDER COMMERCES EPICERIE-ROUENNERIE, ville de Charolais. Marchandises environ 30.000 fr. Prix du fonds 13.000 francs.

On demande à acheter dans la région Usines, Industries, Fonds de commerce, Propriétés, rapport ou agrément, quels qu'ils soient la nature et le prix.

Le Bon domaine de Thurigny-du-Bas Commune d'Aunay-en-Bazois Contenant :

Pieurs Domaines Groupés ou peu éloignés les uns des autres, convenant pour élevage et culture mécanique S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE 1° UNE MAISON, 15 pièces, W.C., cave, jardin, eau, située pour commerce.

50 BUCHERONS 12 francs la corde, pour taillis, 22 ans. S'adresser : M. JOLIVET, Bois, PREMIERY (Nièvre), 1705

VENTES BELLE GRILLE De boucherie, avec devanture vitrée. S'adresser à M. CLAIRET, charcutier à St-Pierre-le-Moûtier (Nièvre), 1757

VOITURE DE LIVRAISON à 4 roues, comme neuve, conviendrait pour épicerie ou marchand forain.

MOTEUR A GAZ PAUVRE WINTERTHUR 16-18 HP, avec son gazogène. Bouillier le tout en bon état de marche.

SUPERBE POINTER noir, 2 ans, provenant du chenil du Grand Genêt. S'adresser à M. LESGUILLOIN La Grande Brosse, par Nevozy (Loiret), 1838

BOIS DE PEUPLIER scie à la mécanique ; Chevrons, Planches, panneaux, voliges. S'adresser à M. TARDIVON Pierre à Gony-la-Tour, et à M. LARICHE Pierre, à Saint-Hilaire-Fontaine (Nièvre), 1836

A vendre TONNEAUX ayant contenu de l'encre d'imprimerie. S'adresser au bureau du journal.

AUTO LIMOUSINE 16 HP, 6 places Renault 1909, excellent état, 8.500 fr. conviendrait hôtel. S'adresser à M. COLINOT, château de Plaisance, Yzeure (Allier), 1833

HUILES extra supérieure, Savons renommés. Provision bourgeoise de port et d'emballage. Huileries MOULINS, Entrepôts (Vse) Représentants demandés. Forle commission, 1891

FOIN DE PRE GRANDE QUANTITE wagon départ, prix modérés. Échantillon sur demande. S'adresser au bureau du journal.

PE SONNÉ On demande BON AFFUTEUR Pour scies circulaires et alternatives; et connaissant denture scierie pour scies rubans, avec affûteuse automatique. Bonnes références. S'adresser Scierie Alabergère, Saint-Amand (Cher), 1792

Sable et Gravier de Loire Extraction mécanique - Prix très modérés Entreprise de Dragage - Matériaux de Construction J. RIVOIRE & A. SIMONIN DECIZE (Nièvre)

Fabricue de Draps de Lit Nous expédions une paire de draps de lit surjet fait à la main pour grand lit deux places, en belle toile coton croisé : 49 francs la paire contre remboursement, sement.

AU TAILLEUR PARISIEN Maison fondée en 1893 GLACHET NEVERS, Rue du Commerce

Nouvelle basse de prix COMPLET VESTON, sur mesure... 19 fr. PARDESSUS, sur mesure... 190 fr. COSTUME POUR DAMES... 200 fr.

Carrosserie CHAMPEAU 66-70, Rue de la Préfecture et Porte de Paris NEVERS VOITURES ATTELEES FORGE, CHARRONNAGE, PEINTURE

LAMPES ELECTRIQUES DISPONIBLES PAR TOUTES QUANTITES L'HIVER EST VENU DEMANDEZ NOS TARIFS

VINS DU CENTRE ET DU MIDI Quinquinas et Vermouths de marque

CIDRE DE NORMANDIE Eau minérale : Vals et St-Yorre - Gros, Demi-gros. La Maison demande des Représentants et Voyageurs.

Chocolaterie Nivernaise COSNE (Nièvre) CHOCOLAT COUVERTURE CACAO EN BLOC BROYAGE A FAÇON

OUVRIERS MENUISIERS S'adresser : Etablissements CORNETTE et Cie, à Moulins-sur-Allier (Allier), 1727

BUCHERONS travail longue durée S'adresser à M. BORNET 10, tel DELHOMEAU, Saulieu (Côte d'Or), 1837

REPRESENTANT'S régionaux sont demandés par Le Val d'Azur s. Fabrique d'Parfums, 84, avenue Cyrille Besset, à Nice, 1896

DES JEUNES GENS de 16 à 17 ans, pour emplois de bureaux, bonne écriture et bonne instruction primaire exigées. S'adresser aux DOCKS DE NEVERS, 1916

BONNE CUISINIÈRE 40 à 50 ans, chez dame seule avec 2/3ème de chambre. Bonnes références exigées. Pour Moulins, Publicité CHATRON à Moulins (Allier), 1899

VEUVE DE GUERRE demande place de concierge. S'adresser au bureau du journal.

ON EST ACHETEURS braises propres et sèches de charbons de bois cuits en forêts. Faire offre à Messieurs BOGNEAU Frères à Montcaumon-Mines, 532

BLANCHARD bois, à DONZY Nièvre Pour exploiter 200 hectares de taillis

FABRIQUE DE SCIES demande REPRESENTANTS visitant scieries et grossistes. L. BENOIT, 26, rue Demours Paris, 17, 1897

AVIS M. HUET, Hôtel à Gueugnon (Saône-et-Loire) 1° ferait prix très réduit pour un corps seulement à ramener du front, pour complément de convoi, sur parcours Dunkerque, Arras, Saint-Quentin, vers le Centre ; départ 15 février ; 2° Vers 8 mars pour deux corps, parcours Alsace, Ardennes. S'adresser à M. HUET, 1900

UNE PASTILLE VALDA EN BOUCHE C'EST LA PRÉSERVATION des Maux de Gorge, Rhumes de Cerveau, Enrouements, Rhumes, Bronchites, etc. C'EST LE SOULAGEMENT INSTANTANÉ de l'Oppression, des Accès d'Asthme, etc. C'EST LE BON REMÈDE POUR COMBATTRE toutes les Maladies de la Poitrine.

Liquidation des Stocks Réouverture du Camp de Mars-s.-Allier VENTE de Baraques, Lits, Matelas, Couvertures ET DIFFÉRENT MATÉRIEL Les Ventes ont lieu tous les jours de 8 à 11 h. et de 14 à 17 heures S'adresser au Camp de Mars-sur-Allier

Liquidation Stocks Américains Camp d'Alsace-Lorraine à Nevers PETIT OUTILLAGE : Rabots, Ciseaux à bois, Haches, Hachettes, Petites Machines à Percer à main, Pinces coupantes, diverses, Clés diverses, etc. LANTERNES DIVERSES, Éclairs de vers, Bronnettes, Chariots, Poêles d'appartements, de salles, etc. Cuisinières, Bouillons, Radiateurs, Chaudières en tous genres, Chaines, Lits, Conserves diverses. Boîtes à outils, Organes de transmission, Robinetterie en tous genres. Tuyauterie fer et fonte. MACHINES-OUTILS NEUVES et D'OCCASION BOIS ET FER MOTEURS ELECTRIQUES, LOCOMOBILES, etc., etc. S'adresser à M. GOUY, camp d'Alsace-Lorraine, à Nevers

Entreprise de Travaux de Maçonnerie En tous genres FORAGE de PUITES - TAILLE de PIERRES Eugène TARDIVAT Maître-maçon et Puisatier AUX CHAMPS BOURDIAUX Commune de SABLÉ-BOURDON (Nièvre)

Bois de Chauffage MOULEE, première qualité, un an de coupe Livrés à domicile LE STÈRE : 28 francs SCIAGE A VOLONTE CHARBONNETTE, le stère : 30 francs LANCERY 9, Faubourg de la... 3-49

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE FORGES-LES-EAUX SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.500.000 FRANCS Siège social à Paris : 54, Av. Marceau

Placement au Pair de 50.000 ACTIONS DE 100 FRANCS PAYABLES EN SOUSCRIVANT

Banque M. MARIE 36, Rue Vignon, 36 - PARIS ET DANS TOUTES SES AGENCES ET SUCCURSALES